

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 29 MARS 2012**

**ORDRE DU JOUR**

**I - AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 101 -** Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (**M. le Maire**) ..... 4
- 102 -** Règlement d'utilisation des postes informatiques mis à disposition du public (**M. Caillaud**) ..... 5

**II - FINANCES**

- 201 -** Comptes administratifs et comptes de gestion 2011 (**M. Raillard**) .....6
- . Ville
  - . Usines relais
  - . Bâtiment Commercial
  - . Thermes
  - . Transports
  - . Eau
  - . Assainissement
  - . Lotissement Vallon du Ponant
  - . Lotissement Les Fontaines du Coi
  - . Zones industrielles
  - . Zone industrielle de la Grenoblerie 2
  - . Zone industrielle de la Grenoblerie 3
- 202 -** Budgets supplémentaires 2012 (**M. Raillard**)
- . Ville
  - . Usines relais
  - . Bâtiment Commercial
  - . Thermes
  - . Transports
  - . Eau
  - . Assainissement
  - . Lotissement Vallon du Ponant
  - . Lotissement Les Fontaines du Coi
  - . Zones industrielles
  - . Zone industrielle de la Grenoblerie 2

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

- Zone industrielle de la Grenoblerie 3

- 203 - Affectations du résultat 2011 (**M. Raillard**)
- Ville
  - Thermes
  - Eau
- 204 - Contribution au Service départemental d'incendie et de secours -  
Renouvellement de la convention de financement (**M. Raillard**) ..... 33

### III - CULTURE

- 301 - Musée municipal - Exposition « Chacun sa part : histoires industrielles  
et commerciales en Vals de Saintonge » - Convention Ville / Pays des Vals  
de Saintonge pour l'édition d'un catalogue de souvenirs (**Mme Ducournau**) ..... 34
- 302 - Ecole municipale de musique - Modification du règlement intérieur -  
Modalité de paiement des droits de scolarité (**Mme Ducournau**) ..... 36
- 303 - Ecole municipale de musique - Modification du forfait  
intervenant jury (**Mme Ducournau**) ..... 42
- 304 - Ecole municipale de musique - Modification du prix de location  
des instruments (**Mme Ducournau**) ..... 42

### IV - SPORTS

- 401 - Convention d'occupation temporaire d'un équipement  
sportif communal (**Mme Jauneau**) ..... Reportée
- 402 - Maison du water-polo - Travaux d'agrandissement -  
Demande de subventions (**Mme Jauneau**) ..... 44

### V - URBANISME - TRAVAUX

- 501 - Acquisition de parcelles à France Télécom  
Lieudit Fief Chailloux (**M. Castagnet**) ..... 45
- 502 - Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville - Extension du programme  
de travaux (**M. Castagnet**) ..... 46
- 503 - Aménagement du boulevard Joseph Lair -  
Demande de subventions (**M. Castagnet**) ..... 48
- 504 - Convention de servitudes avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF)  
rue du Champ Olivier (**M. Castagnet**) ..... 53

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**Date de convocation** : ..... 23 mars 2012

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Etaient présents** : Paul-Henri DENIEUIL, Maire, Serge CAILLAUD, Sylvie SALADE, Yolande DUCOURNAU, Jacques CASTAGNET, Christelle JAUNEAU, Adjoint.

Robert DUPARD, Michèle PINEAU, Abdoul LERY, Gilles RAILLARD, Thierry BOUSSEREAU, Jean-Marie BOISSONNOT, Dany COSIER, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Bruno CLARET, Christine TAVERNE-GIRARD, Corine CREPOL, Monique PINEAUD, Hénoch CHAUVREAU, Jean-Claude BOURON, Bernard PRABONNAUD, Jean MOUTARDE, Françoise MESNARD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 4

Florence PERRY	donne pouvoir à	M. le Maire
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Jacques CASTAGNET
Didier MARTINEAUD	donne pouvoir à	Sylvie SALADE
Agnès DESLANDES	donne pouvoir à	Michèle TOUCAS-BOUTEAU

**Absente** : ..... 1

Elisabeth COLAS

**Président de séance** : Paul-Henri DENIEUIL

**Secrétaire de séance** : Dany COSIER

Monsieur le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. le Maire** : « Bonjour à tous. Je suis très heureux de vous accueillir ce soir. Le programme de notre séance de Conseil est relativement chargé aujourd'hui. En effet, nous avons un ordre du jour copieux, puisque nous allons approuver les comptes administratifs et les comptes supplémentaires, mais aussi aborder trois questions qui ont été posées par le groupe de l'opposition. Je dois commencer par vous indiquer que monsieur Bordas a donné pouvoir à monsieur Castagnet, madame Deslandes a donné pouvoir à madame Toucas-Bouteau, monsieur Martineaud a donné pouvoir à madame Salade, et madame Perry m'a donné son pouvoir. Madame Perry et monsieur Martineaud sont souffrants. Malgré ces absences, je constate que nous atteignons le quorum. Je propose à madame Cosier d'assumer le rôle de secrétaire de séance, qui l'accepte, merci. Nous avons tout d'abord à approuver le procès-verbal de notre dernière séance du 9 février 2012. Est-ce qu'il y a des remarques au sujet de ce procès-verbal ? Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité. Avant d'évoquer les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil, je voudrais saluer la présence du capitaine Dumillard qui a remplacé le capitaine Yannick Fougeret ».

**Capitaine Dumillard** : « Bonjour. Je suis le capitaine Cyril Dumillard. Je suis arrivé le 1<sup>er</sup> mars à Saint-Jean-d'Angély au Centre de secours renforcé. Je viens du Val d'Oise. J'ai fait 25 ans en service départemental. Mon dernier poste était celui de secrétaire général de service technique. J'avais notamment en charge les finances, soit un budget de fonctionnement d'environ 100 000 000 € et un budget d'investissement d'environ 30 000 000 €. Après avoir passé quatre années à la Direction départementale, j'ai souhaité reprendre des fonctions dans un centre de secours. Là, je suis heureux de travailler à Saint-Jean-d'Angély. Monsieur le Maire, je vous remercie. J'ai donc pris mes fonctions le 1<sup>er</sup> mars. Je vous remercie surtout de votre accueil, car Saint-Jean-d'Angély est une très belle ville, et je suis très heureux d'y travailler ».

**M. le Maire** : « C'est toujours ce que disent les nouveaux venus. Conservez cette fraîcheur qui nous touche. Merci beaucoup.

Je suis également heureux d'accueillir monsieur Arsicaud, notre trésorier.

Je reprends l'ordre du jour. Je vais commencer par les affaires générales, et vous rendre compte des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil municipal.

### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CGCT**

**Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 10 avril 2008 et 15 septembre 2011 portant délégation au Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la dernière séance du Conseil municipal du 9 février 2012.

#### **Décision N° 486/12 :**

Acceptation du don de l'association ADAM regroupant l'ensemble des articles suivants :

- cartes postales « Iacovleff »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

- 528 N°1 : Dobia jeune fille Sara
  - 522 N°2 : Magemma chefs de cavaliers
  - 523 N°3 : Molendé femme Mangbetou
  - 521 N°4 : la danse de Kuli-kuta
  - 526 N°5 : l'expédition Citroën de la Croisière Noire
  - 524 N°6 : cavalier Djeima Touareg du Niger
  - 525 N°7 : femme Banda avec son enfant
  - 521 N°8 : Mahoma, ethnie Songhaï à Ansongon
  - 522 N°9 : Uru femme Mangbetou
  - 523 N°10 : Arima Bossomou, femme Kanembou de NGuigmi
  - 525 N°11 : femme M'Gogo à Doboma
  - 527 N°12 : Sara le pisteur
  - 523 N°13 : Aïm Gabon, sultan de Birao
  - 524 N°14 : Nafarangui, femme d'Eki Bondo
- 
- 350 cartes postales « musée »
  - 513 cartes postales « autochenille »
  - 36 livres « Voyage au Pays du réel »
  - 42 livres « Embrasser Dalu »
  - 33 livres « Les cuillers à sucres »
  - 76 livres « Archéologie chinoise »
  - 67 passeports découvertes 2011.

**M. le Maire** : « En réalité, peu de décisions ont été prises depuis le 9 février dernier. En effet, j'ai simplement accepté le don de l'association ADAM, qui gérait le musée. Cette association a fait don à la Ville de l'ensemble des articles qu'elle possédait, puisque c'est désormais le musée qui gèrera directement la vente des cartes postales et autres ouvrages le concernant ».

**Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 9 février 2012.**

**M. le Maire** : « La délibération suivante concerne le règlement d'utilisation des postes informatiques qui sont gracieusement mis à la disposition du public. Il y en a deux : le poste informatique de la mairie et celui de la médiathèque ».

## REGLEMENT D'UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

**Rapporteur : M. Serge CAILLAUD**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012**

Depuis plusieurs années, la Ville met à disposition du public, à la médiathèque municipale, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville, deux postes informatiques.

A ce titre, et en application de l'article L 34-1 du Code des Postes et des Communications Electroniques, la Ville est soumise au respect des dispositions applicables aux opérateurs de communications électroniques.

Il convient donc de définir les conditions générales d'utilisation de ces ressources informatiques.

Deux chartes de « bonne conduite » ont été élaborées, l'une pour la médiathèque, l'autre pour l'Hôtel de Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ces règlements d'utilisation.

**M. Caillaud** : « Bonsoir à tous. Comme vient de le dire monsieur le Maire, nous avons deux postes informatiques mis à la disposition du public à Saint-Jean-d'Angély, ici en mairie, et à la médiathèque. En application de l'article L 34-1 du Code des Postes et des Communications Electroniques, la Ville est soumise au respect des dispositions applicables aux opérateurs de communications électroniques. Il convenait donc de rédiger deux chartes de bonne conduite, l'une pour la médiathèque, l'autre pour l'hôtel de ville. Les deux chartes que nous proposons ont été jointes aux dossiers. Je dois remarquer que le nombre de fréquentations est assez important, notamment ici en mairie, où je vois très régulièrement des gens venir consulter, tout à fait normalement, Internet, parce qu'ils en ont besoin. Avez-vous des questions particulières à poser sur les textes ? »

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Ces deux postes sont utilisés de façon fréquente. Je vais donc mettre au vote la première délibération, qui concerne le poste de la mairie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « La deuxième délibération concerne le poste qui est à la médiathèque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est également votée à l'unanimité ».

**M. le Maire** : « Je donne maintenant la parole à monsieur Raillard pour la présentation des comptes administratifs ».

## **BUDGET VILLE COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget VILLE fait apparaître les mouvements suivants :

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

### - Section de Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement reporté	1 318 578,07 €
Dépenses	8 967 186,61 €
Recettes	10 125 171,21 €
Excédent	2 476 562,67 €

### - Section d'Investissement:

Déficit d'investissement reporté	1 332 528,92 €
Dépenses	4 895 484,60 €
Recettes	4 717 242,01 €
d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de	1 510 771,51 €

**M. Raillard** : « Il s'agit aujourd'hui d'approuver le compte administratif 2011 et de voter le budget supplémentaire 2012, tant pour la Ville que pour les budgets annexes. Dans le budget Ville, nous aborderons successivement le compte administratif puis le budget supplémentaire 2012. En fonctionnement, nous avons repris l'excédent 2010 dans les comptes 2011, pour 1 318 000 €. L'exercice 2011 s'est soldé par des recettes de 10 125 000 € et des dépenses de 8 967 000 €, pour un résultat positif de 1 158 000 € et un excédent global cumulé pour l'exercice 2011 de 2 476 000 €, au niveau du fonctionnement. En investissement, le résultat reporté de 2010 était négatif de 1 332 000 €. Les réalisations de l'exercice en recettes sont de 4 717 000 €, et 4 895 000 € en dépenses, soit un résultat négatif de 178 000 €, avec des restes à réaliser 985 000 € en recettes et 890 000 € en dépenses. Sur les restes à réaliser, nous avons donc un résultat positif de 95 000 €. Au total, lorsque l'on additionne tous ces soldes, le besoin de financement de la section investissement s'élève à 1 414 000 €. Nous reprenons l'excédent global de fonctionnement qui était, vous l'avez vu, de 2 476 000 €, dont on retire le besoin de financement de l'investissement de 1 414 000 €, pour arriver à un excédent final de clôture de l'exercice 2011 de 1 061 000 €. Nous aurons à voter tout à l'heure, à la fin de la présentation, notamment ce besoin de financement de l'investissement, c'est à dire le virement à la section investissement de 1 414 000 €. En fonctionnement, je vais détailler un peu plus les chiffres que je vous ai rapidement présentés. Les dépenses se décomposent d'une part en dépenses réelles, et d'autre part en dépenses d'ordre, qui sont essentiellement des écritures comptables. Le total des dépenses augmente de 1,2 % par rapport à l'année 2010. Les dépenses réelles augmentent de 1,6 %. Les recettes réelles baissent de 1,4 %, ce qui signifie qu'il y a effectivement un effet de ciseaux, puisque les dépenses augmentent légèrement, lorsque les recettes réelles sont en baisse. Nous allons regarder de plus près les principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement, qui ont donc augmenté de 1,6 %. Les dépenses à caractère général baissent de 4,1 %, parce que nous continuons à faire des économies sur tout ce qui est fluides, dépenses diverses, etc. Les charges de personnel augmentent de 4,8 % par rapport à 2010. Les charges de gestion courante augmentent de 7,7 %, et les charges financières de seulement 1,2 %. Au niveau de la répartition des dépenses de fonctionnement, vous constatez que les charges de personnel représentent évidemment le poste principal avec 55 % du total de ces dépenses. Viennent ensuite les charges à caractère général pour 22 % des dépenses, les charges de gestion courante pour 18 % et les charges financières pour 5 % du total des dépenses réelles. En ce qui concerne les dépenses de personnel, on peut regarder leur évolution sur cinq années par rapport au total des dépenses. Nous voyons qu'aujourd'hui, elles représentent 55,4 %, ce qui était à peu près le cas il y a deux ans,

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

alors qu'elles étaient de 53 % en 2007. Nous allons examiner l'évolution de ces dépenses. Nous pouvons constater sur ce tableau que le total est à peu près stable entre le personnel et les autres dépenses. En effet, en cinq ans, les dépenses totales de la Ville ont augmenté de 0,3 %, c'est-à-dire 22 000 € d'augmentation des dépenses totales sur cette période. Il s'agit donc là d'une quasi stabilité, ce qui est assez remarquable compte tenu des montants en jeu et de l'inflation. L'ensemble des autres dépenses a baissé de 154 000 €, c'est-à-dire une baisse de 4,2 %, aujourd'hui, 3 500 000 € pour 3 700 000 € environ en 2007. Effectivement, les dépenses de personnel sont moins incompressibles, compte tenu, tout d'abord du statut de la Fonction publique, mais aussi d'un certain nombre d'augmentations techniques et du point d'indice de la Fonction publique, même si depuis deux ans, celui-ci a été gelé. En cinq ans, les dépenses de personnel ont donc augmenté de 175 000 €, par rapport à 4 000 000 €, c'est-à-dire 4 %, alors que les autres dépenses ont baissé de 4 % dans le même temps. Pour ce qui concerne les recettes, nous constatons qu'elles ont baissé de 1,4 %, alors que les produits exceptionnels, dans le même temps, ont eux baissé de 33 %, essentiellement parce qu'il y a eu moins de cessions d'actif qu'il n'y en a eu en 2010. Nous avons cédé pour 449 000 € de différents bâtiments contre 677 000 € en 2010. Cette année, dans les produits exceptionnels, le gros morceau a été la vente de l'Office de tourisme, qui a enfin été payé par la CDC pour 380 000 €, auquel il faut ajouter la vente de matériels pour 25 000 €, un capital-décès pour 23 000 € et un certain nombre d'autres remboursements d'assurances pour 20 000 €. Nous avons donc un total de 449 000 € de produits exceptionnels, ce qui est bien, même si c'est moins que l'année dernière. En effet, nous avons vendu pour 677 000 € en 2010, avec notamment la vente de l'école Jélu pour 325 000 €, mais aussi un bâtiment rue Grosse Horloge pour 91 000 €, une maison rue Guynemer pour 60 000 €, un bâtiment avenue du Port pour 70 000 €, etc. Cela explique pourquoi les produits exceptionnels baissent de 33 % cette année, tout en restant à un niveau tout à fait satisfaisant à 440 000 €. Madame Mesnard, vous avez une remarque à formuler ? Voulez-vous nous faire partager l'objet de votre sarcasme ? »

**Mme Mesnard** : « Ce n'est pas un sarcasme, c'est juste une constatation. Quand vous aurez vendu tous les biens de la commune, il ne restera plus de produits exceptionnels... »

**M. Raillard** : « Je vous rappelle que sous l'ancienne municipalité, les ventes moyennes étaient de 300 000 € par an. Nous sommes donc à peu près au même niveau que ce que vous avez fait pendant vingt ans ».

**M. le Maire** : « Nous continuons avec les commentaires sur les photos ? »

**M. Raillard** : « Nous passons effectivement aux photos, pour mettre un peu de gaieté dans cette présentation. Nous découvrons donc ici les derniers mètres de la rue Jean Moulin, qui vient d'être terminée, pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'aller visiter cette portion de rue. En ce qui concerne le plan d'eau, beaucoup de petits travaux ont été entrepris un peu partout, aussi, je pense que cela méritait un petit zoom sur tout ce qui a pu être réalisé, qu'il s'agisse de la pyramide de cordes, de l'aire de jeux... »

### *Propos inaudibles dans la salle*

**M. Raillard** : « Vous avez raison de le préciser, il faut parler de réhabilitation. C'est en effet une réfection des aires de jeux. En ce qui concerne le parcours fitness, il s'agit en revanche d'une création. Quant aux pédalos, c'est une acquisition... Nous avons également changé les toiles et le mobilier du snack-bar. J'évoque le plan d'eau au sens large, c'est-à-dire à la fois le quai de Bernouët, le camping et le plan d'eau lui-même. Nous avons donc procédé à la réfection de la



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

Maison de la pêche, dont les façades et la toiture ont été refaites. L'accueil du club de kayak a aussi été rénové. Pour 2012, une étude est en cours en ce qui concerne toute la partie aux abords de la guinguette, à la fois les berges, qui s'abîment beaucoup, et l'engazonnement de cette zone, qui est très minérale, très poussiéreuse en été, dès qu'il y a un peu de vent. Des projets sont à l'étude. Ils ne sont pas inscrits au budget, mais je vous les présente simplement pour donner une perspective sur les prochains débats, avec une réfection des berges dans l'esprit de ce que vous voyez sur la photo de gauche, avec des berges en bois, qui permettent de retenir le talus, et un engazonnement tout autour de la guinguette avec un petit cheminement en bois. Il y aura évidemment, le long de l'eau, un cheminement en pierres ou en gravier ».

**M. le Maire** : « Qu'en est-il du curage ? »

**M. Raillard** : « Je n'en parle pas parce que nous l'avions voté au budget primitif. Finalement, nous avons inscrit un budget de 250 000 € pour le curage qui aura lieu au mois de septembre ».

**M. le Maire** : « Si tout va bien... »

**M. Raillard** : « Il y a eu un certain nombre d'acquisitions de véhicules pour les espaces verts, la propreté et l'entretien de la voirie. Vous voyez ici que la benne n'est pas équipée pour enlever la neige. Là, nous avons un camion pour les manifestations sportives.

Je propose, si vous en êtes d'accord, de faire la présentation sur l'ensemble, c'est-à-dire le compte administratif, le budget supplémentaire et les budgets annexes, et de voter ensuite successivement les différents budgets.

En ce qui concerne le budget supplémentaire de la Ville, le résultat 2011 de 1 061 000 € est donc repris dans les comptes du budget supplémentaire 2012. Nous reprenons également les excédents de deux budgets annexes. Il s'agit du lotissement du Vallon du Ponant, dont nous avons l'occasion de parler. Ce compte était bénéficiaire de 188 000 €. Nous y avons laissé 36 000 € afin de terminer les trottoirs et nous reprenons dans le compte principal 152 000 €. Comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, je remercie monsieur Bouron et l'ancienne équipe, puisqu'il s'agit finalement d'un compte qui était bénéficiaire et qui permet de reporter ses marges bénéficiaires sur le budget principal. De la même manière, le budget des zones industrielles est excédentaire de 238 000 €. Sur ces 238 000 €, nous avons à peu près 100 000 € au titre des économies sur les travaux au début de la zone et environ 130 000 € qui sont dus au fait que nous avons voté l'augmentation du prix de vente de cette zone lorsque l'on a signé la promesse de vente dans les négociations avec une enseigne de bricolage, qui se porte acquéreur du morceau restant de La Grenoblerie 1. Nous avons passé le prix du mètre carré de 12 € à 20 €, ce qui a créé une plus-value de l'ordre de 130 000 € ».

**M. Bouron** : « Donc là, c'est un demi-merci... »

**M. Raillard** : « Ou même un trois-quarts de merci. Il s'agit effectivement d'un effort partagé. Et vous aviez également voté l'augmentation du prix du mètre carré. C'est donc un effort collectif. Par ailleurs, par rapport au budget primitif, il y a des recettes supplémentaires de 47 000 €. Ces recettes supplémentaires sont liées à l'augmentation de la fréquence de la cantine scolaire, pour 28 000 €, les sports pour 15 000 €. Nous avons également une subvention de la CDC à hauteur de 37 000 €. En revanche, il y a des baisses de fiscalité pour 34 000 €. Au total, donc, les recettes augmentent de 47 000 €, que nous inscrivons au budget supplémentaire. En dépenses de fonctionnement, les chiffres sont relativement modestes, soit 29 000 €, qui correspondent à une baisse de la subvention des budgets annexes. Nous verrons tout à l'heure que certains d'entre eux

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

deviennent bénéficiaires. La Ville peut alors baisser sa subvention. Nous avons donc une baisse de 34 000 €. A l'inverse, des factures d'eau n'ont pas été prises en compte dans le budget primitif, pour un total de 60 000 €. Nous avons voté une subvention supplémentaire de 3 000 € pour le chenil de Fontorbe. Nous avons donc, au total, une augmentation des dépenses réelles de 29 000 €. Il y a également une dotation aux amortissements de 96 000 €, qui est une écriture d'ordre, que l'on retrouvera évidemment en investissement, en recettes. En ce qui concerne les recettes d'investissement, l'autofinancement est de 1 373 000 €, auxquels on rajoute les 96 000 € d'amortissement que nous venons d'évoquer à l'instant. Nous trouvons le FEDER, qui subventionne le projet Agenda 21 de la Ville pour 38 000 €. Il y a également une amélioration du FCTVA de 36 000 € par rapport à ce qui avait été voté au budget primitif, ainsi qu'une augmentation des subventions de 44 000 €. Nous avons donc la possibilité de baisser le recours à l'emprunt, puisque, vous vous en souvenez, nous avons inscrit au budget qui a été voté une autorisation d'emprunt de 2 650 000 €. Compte tenu de ce budget supplémentaire, nous pouvons réduire de 1 419 000 € notre besoin de financement extérieur, soit un emprunt 2012 qui s'élève à 1 230 000 €. C'est une manière de raconter l'histoire, mais il y en a une autre. En effet, nous avons du mal à trouver des financements à l'heure actuelle. C'est pour cette raison que nous avons libéré 400 000 € tout à l'heure, vous vous en souvenez, à la fois sur le budget du Vallon du Ponant et sur celui des zones industrielles, où ces surplus d'investissement auraient très bien pu rester. Mais nous en avons besoin. Nous avons en effet contacté huit banques, faisant une demande d'emprunt de 2 000 000 €, sachant que nous avons besoin de 1 500 000 € environ. Dexia n'a pas répondu. La Banque Populaire n'a pas répondu non plus. Le Crédit Agricole a répondu négativement, tout comme la Société Générale, la BCME et le Crédit Mutuel. Seule la Caisse d'Epargne nous a généreusement proposé 500 000 € d'enveloppe maximum d'emprunt. Quant à la Caisse des Dépôts, elle nous a indiqué verbalement que si notre besoin d'emprunt n'était pas indispensable avant le mois de septembre, elle se faisait fort, à la rentrée, de nous libérer 730 000 €. Vous savez que le Premier ministre a annoncé qu'il libérerait entre 3 et 5 milliards d'euros de fonds supplémentaires pour favoriser les investissements des collectivités territoriales. C'est dans ce cadre qu'interviendrait la décision de la Caisse des Dépôts et Consignations, sachant qu'elle va également reprendre avec La Poste la partie de la dette qui n'est pas « pourrie » de Dexia,. Dexia-Collectivités territoriales sera donc repris par la Caisse des Dépôts et c'est dans ces fonds que nous devrions trouver les 730 000 € pour arriver aux 1 230 000 € dont je vous ai parlé tout à l'heure. Donc, d'un côté, on dit que l'on n'a pas besoin de plus de crédit, mais de l'autre, nous n'avons pas trouvé plus... Nous avons donc libéré des budgets annexes pour équilibrer nos comptes. Pour information, le budget de La Grenoblerie 2 est lui aussi bénéficiaire. Nous sommes donc en train de nous constituer d'autres réserves par ailleurs, puisque les travaux ont coûté moins cher que le prix prévu de vente du mètre carré. Dans le budget investissement, nous avons, en dépenses, des travaux pour 168 000 €. En synthèse de la section investissement, il y a une augmentation des investissements, une réduction de l'emprunt par rapport à ce que nous avons indiqué au budget primitif et un endettement total très faible qui, compte tenu de la pénurie de capitaux, se situera aux alentours de 5,2 années de CAF. Est-ce qu'il y a des commentaires ? ».

**M. le Maire** : « Nous pouvons peut-être passer tout de suite aux budgets annexes ? »

**M. Raillard** : « Je voudrais revenir sur les 168 000 € de travaux d'équipement que l'on vient d'inscrire ici, car ils avaient fait l'objet de débats lors d'un précédent Conseil. Cette somme concerne l'aménagement des bâtiments des Restos du Cœur. Ce bâtiment avait été acheté pour 45 000 €. Il y a 15 000 € de travaux afin de le mettre aux normes, notamment au niveau de l'électricité et des portes d'accès. Il y a également l'installation d'un WC pour 25 000 €... »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. le Maire** : « Tout cela est en cours ».

**M. Raillard** : « Oui, ceci est en cours. Mais ce n'est pas voté pour l'instant... Nous avons aussi des compléments pour le crédit de l'ascenseur de la mairie pour 74 000 €. A ce sujet, il faut noter que le Fonds pour le Handicap de la Fonction publique nous a octroyé une subvention de 150 000 € et la Région une subvention de 30 000 €. Les travaux de voirie à la Cité Henri pour la sécurisation latérale au dessus des voies ferrées se montent à 20 000 €. Les études préalables aux travaux de couverture de l'Abbaye s'élèvent à 20 000 € et les sondages dans la cour à 5 000 €. Nous avons encore l'acquisition de matériels de théâtre, afin d'adapter la scène de la Fondation Robert, le portail du camping, ainsi que d'autre petites dépenses. Voilà donc, au total, ce que représentent ces 168 000 € inscrits en dépenses d'investissement.

**M. le Maire** : « Il y a le skate également, je le dis pour madame Mesnard... »

**M. Raillard** : « Effectivement, il y a 1 000 € alloués au parc de skate. Je ne l'ai pas évoqué car il s'agit d'un simple complément. En ce qui concerne le Plan d'eau, vous avez pu constater que l'ensemble a été repeint, nettoyé... Cela fait partie des dépenses d'entretien courantes.

Nous passons directement aux budgets annexes, si vous le voulez bien. Là, je serai un petit peu plus rapide, budget par budget, en regroupant, lorsque cela est possible, le compte administratif 2011 et le budget supplémentaire 2012. Pour les Usines relais à La Garousserie, les excédents d'investissement sont de 136 000 €, les excédents de fonctionnement de 3 500 €. Il y a un excédent de fonctionnement parce que nous louons maintenant l'ensemble des surfaces depuis que l'on a fractionné et modernisé ce bâtiment. En budget supplémentaire 2012, il y a une reprise de l'excédent qui est affecté au remboursement de la dette, et en fonctionnement, l'augmentation des loyers qui a permis la suppression de la subvention d'équilibre du budget principal. Le bâtiment commercial rue Gambetta a un compte administratif en excédent d'investissement de 180 000 €. C'est une bonne nouvelle, mais nous ne pouvons pas y toucher dans la mesure où il reste deux boxes à vendre. Tant que ceux-ci ne sont pas vendus, on ne peut pas réaliser cet excédent ou le transférer au budget principal. Il s'agit donc de fonds qui sommeillent là, mais qui sont des fonds positifs. Nous avons essayé de vendre ces boxes, mais nous n'avons pas trouvé d'acquéreur. Quant aux personnes qui occupent actuellement ces boxes, qui sont des commerçants, elles n'ont pas du tout l'intention de les acheter. Il faudrait vendre ces boxes occupés. Merci de nous faire savoir si vous connaissez des acquéreurs potentiels pour deux boxes occupés... En investissement du budget supplémentaire, nous avons une reprise de l'excédent qui est affecté au remboursement de la dette, et diminution de la subvention d'équilibre de 23 000 € en fonctionnement. Il y a encore une subvention d'équilibre, mais elle baisse de 23 000 € par rapport au budget primitif. Dans le compte des Thermes, l'excédent de fonctionnement se monte à 22 000 €, affecté au financement de l'investissement. Pour 2012, nous reprenons le déficit avec des restes à réaliser de 379 000 € en investissement, et rien en fonctionnement. En ce qui concerne le budget Transports, le compte administratif 2011 révèle un excédent de 3 000 €, et au budget supplémentaire, une reprise de l'excédent qui est affecté au remboursement de la dette, alors que le fonctionnement est équilibré avec une subvention du Conseil général qui a augmenté, passant de 15 000 € l'année dernière à 19 600 €. Ceci est dû à l'augmentation du nombre d'enfants qui utilisent le ramassage scolaire. En ce qui concerne le budget Eau, vous vous souvenez que nous avons augmenté la surtaxe en réduisant la surtaxe du budget Assainissement. Nous avons donc un excédent d'investissement au compte administratif 2011 de 141 000 €, un excédent de fonctionnement de 192 000 €, dont 161 000 € qui seront affectés au financement de l'investissement. Pour 2012, nous reprenons l'excédent et les restes à réaliser, réduisons l'emprunt de 30 000 € par remboursement anticipé. Le fonctionnement est équilibré et l'excédent permet l'augmentation de l'autofinancement de 38 000 €. Je passe vite sur le budget

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

Assainissement. L'excédent d'investissement se monte à 200 000 €, le fonctionnement est de 290 000 €. Pour le budget supplémentaire, nous avons 400 000 € d'excédent qui permettront d'autofinancer totalement l'ensemble des futurs travaux d'assainissement sur un réseau qui a vieilli. En fonctionnement, l'excédent est repris et l'autofinancement augmente de 281 000 €. Pour le Vallon du Ponant, nous réalisons les trottoirs pour 36 000 €, et nous avons vendu le dernier terrain pour 13 000 €. Nous avons récupéré les 152 000 € d'excédent sur le budget principal. Nous sommes en compte de stock pour les Fontaines du Coi. Je vous passe donc les écritures comptables. Il s'agit de chiffres compliqués relevant de l'écriture comptable pure. Il y a un déficit d'investissement de 428 000 €, parce que nous avons du stock et pas de vente. Au budget, nous reprenons le résultat. Nous adapterons ce budget lors du plan définitif du lotissement qui est en cours d'élaboration, sachant qu'il y aura un retard dans les travaux puisque l'Etat, la DRAC en l'occurrence, a demandé que des fouilles archéologiques soient entreprises sur ce terrain situé sur le tracé de l'aqueduc gallo-romain. Le projet sera ainsi retardé de 6 mois à un an. Pour les Zones industrielles, nous avons un excédent d'investissement de 55 000 € en 2011, et en fonctionnement, 36 000 €. Dans le budget supplémentaire, nous reprenons l'excédent de 238 000 € que l'on verse au budget principal. Deux parcelles sont en cours de vente. En ce qui concerne La Grenoblerie 2, l'excédent est de 124 000 € en investissement sur 2011. En 2012, on reprend l'excédent. Nous avons réalisé la vente, qui a été signée la semaine dernière, au restaurant La Boucherie. Le début des travaux devrait avoir lieu assez rapidement, pour une ouverture programmée en septembre. Vous découvrez ici la photo du concept de La Boucherie dans le dernier numéro du bulletin municipal. Les autres parcelles sont en cours de vente, avec notamment un promoteur investisseur. Pour La Grenoblerie 3, nous sommes en gestion de stock. Nous avons un déficit d'investissement de 369 000 €. Bonne nouvelle, nous avons reçu une subvention du Conseil général de 99 000 € pour les travaux. Voilà. Il va maintenant falloir que nous votions. Ce n'est pas tout à fait dans l'ordre de la présentation, mais je propose de voter les comptes administratifs et les comptes de gestion 2011 pour la Ville, puis, globalement, les budgets annexes. Nous pouvons ensuite voter les budgets supplémentaires, d'une part de la Ville, d'autre part, les budgets annexes, et enfin, l'affectation du résultat des budgets Ville, Thermes et Eau. Etes-vous d'accord pour procéder de cette manière ? »

**M. le Maire** : « Bien. Nous allons ouvrir la discussion. Des conseillers veulent-ils prendre la parole ? Monsieur Bouron ? »

**M. Bouron** : « Sur le compte administratif, j'ai simplement deux remarques, pour ne pas alourdir les débats. Nous avons déjà étudié les chiffres de nombreuses fois. Je voudrais quand même revenir, d'une part, sur les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, et d'autre part, sur l'excédent. Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,4 %, on l'a souligné, ce qui fait moins 137 000 €, et les dépenses augmentent de 1,6 %, ce qui fait plus 126 000 €. Le delta se monte donc à 263 000 € en moins par rapport au budget de l'année dernière, ce qui n'est pas négligeable, puisque cela représente 6,5 % de la fiscalité. Sur l'excédent, on passe de 1 318 000 € à 1 061 000 €, soit moins 257 000 €, ce qui représente à peu près la différence des dépenses et recettes réelles de fonctionnement. Cela fait donc moins de 1 % d'excédent par rapport à 2010, ce qui nous paraît relativement important. Cela porte bien entendu sur la constitution de votre excédent, puisque vous n'aviez que 1 061 000 €. Comme l'excédent est trop faible, vous ajoutez donc les excédents des budgets supplémentaires des budgets annexes. Attention, il s'agit là d'excédents exceptionnels et bienveillants, ce qui ne se reproduira pas tous les ans. On ajoute donc les 152 000 € et les 238 000 € pour obtenir 1 452 000 €, plus 47 000 € de recettes diverses. On obtient ainsi 1 499 000 €, desquels vous enlevez les 126 000 € de dépenses, y compris les amortissements, pour arriver à votre virement à la section d'investissement, qui sera de 1 373 000

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

€. Ainsi, vous avez à nouveau une insuffisance d'investissement, même en réduisant l'emprunt, de 1 230 000 €, que vous allez chercher en empruntant.

Sur la fiscalité, vous nous dites que vous avez une Taxe d'Habitation qui augmente de 0,99 %, un Foncier Bâti de 1,27 % et un Foncier Non Bâti qui diminue de 1,56 %, ce qui n'est pas significatif. La réalité est tout autre, puisque la loi de finances a revalorisé les bases de 1,8 %. Donc, si votre TH n'augmente que de 0,99 %, cela veut dire que l'enrichissement naturel de la Commune a diminué de 0,81 %, et que l'enrichissement naturel pour le Foncier Bâti a diminué de 0,53 % ! Cela me paraît être un point extrêmement important, et signifie qu'à l'heure actuelle, nos bases diminuent, par un manque d'habitants ou par des habitants qui ne peuvent plus payer. Seules les compensations de TH augmentent de 2 500 €, alors que toutes les autres compensations diminuent, pour un total de 27 000 €. Cette diminution des bases me paraît donc être un point extrêmement important.

Enfin, j'ai une dernière remarque, sur l'emprunt. Vous avez réalisé l'année dernière 1 530 000 €. Le stock de la dette au 31 décembre est de 10 900 000 € arrondis. Les restes à réaliser sont de 312 000 €. Si vous réalisez vos 1 230 000 € cette année, vous terminerez avec un stock de dette de près de 14 000 000 €, ce qui est tout de même relativement important, même si la CAF, dites-vous, reste relativement faible. Elle ne pourra qu'augmenter : si les recettes de fonctionnement diminuent et si l'emprunt augmente, la CAF augmentera... »

**M. Raillard** : « Il s'agit du ratio endettement sur CAF. Vous disiez la CAF... »

**M. Bouron** : « Oui. Il manquait 10 milliards à l'échelon national pour subventionner tout l'investissement, y compris les hôpitaux publics, ce qui n'a jamais été vu. Cela veut dire que les banques ont fermé les robinets, vous l'avez souligné. De nombreux projets ne seront pas financés. Si les taux n'augmentent pas, les marges explosent. Les taux, qui étaient de 2 %, ou guère plus l'année dernière, vont passer à 5 % cette année, avec les marges. Malgré cela, on enregistre un seul terrain vendu sur les zones industrielles. C'est le transfert de Peugeot sur le compte administratif, ce qui veut dire un terrain vendu en quatre ans. Cela signifie donc que les implantations commerciales ou industrielles stagnent sur la ville. On ne peut pas se contenter de ces bons chiffres. Je ne vais pas vous rappeler les conclusions qu'avait tirées Sud-ouest dans son édition du jeudi 8 mars concernant la réunion de l'Agenda 21, qui titrait « Economie morose et ressources inadaptées »... Donc, nous nous abstenons sur le compte administratif, et nous ne voterons pas votre budget supplémentaire ».

**M. le Maire** : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques. Vous voulez ajouter quelque chose, Monsieur Raillard ? »

**M. Raillard** : « Nous partageons la même analyse en utilisant des mots différents. Il est vrai qu'il y a une pénurie d'accès aux liquidités, qui nous contraint de revoir à la baisse notre programme d'investissement. Heureusement, quelques excédents exceptionnels nous ont permis de ne pas afficher une position trop morose. Quant à la dynamique de la fiscalité, je partage votre analyse. Il faut que l'on surveille cela de très près. Pour l'instant, nous avons réussi à contenir cette absence de dynamique de la fiscalité avec une gestion extrêmement parcimonieuse de la dépense, même si elle augmente, comme on l'a vu, de 0,3 % en cinq ans. Nous avons donc un budget de rigueur, on nous l'a suffisamment reproché dans le passé, mais cela ne remplit pas les caisses du côté des recettes. Nous aurons sans doute d'autres efforts à consentir, puisque notre ligne de conduite est de ne pas augmenter la pression fiscale ».

**M. le Maire** : « Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Mesnard ? »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**Mme Mesnard** : « J'ai deux remarques à formuler. Tout d'abord, vous observez qu'à l'épreuve du temps, le budget de la ville de Saint-Jean-d'Angély est un budget toujours difficile. En 2008, vous aviez traité l'équipe municipale précédente d'incompétente parce qu'elle avait une dette de 10 000 000 € à l'époque. Aujourd'hui, vous allez arriver à 14 000 000 €. Je ne sais donc comment l'on doit qualifier cette gestion. Ensuite, vous l'avez dit, Monsieur Raillard, ce budget est extrêmement serré. Néanmoins, il y a toujours possibilité de faire des choix. Et vous avez fait des choix. En effet, nous lisons, après un examen attentif du compte administratif, que vous avez dépensé 150 172 € en études et consultants divers. Ces 150 000 € auraient peut-être pu être plus utilement utilisés à préserver le tissu associatif de la commune, ainsi que son Centre social ».

**M. le Maire** : « Merci Madame Mesnard. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ? Vous voulez dire un mot, Monsieur Castagnet ? »

**M. Raillard** : « Pardon, mais je voudrais juste simplement répondre techniquement à la remarque sur l'endettement de la Ville. Vous oubliez, dans votre calcul, d'enlever le remboursement de la dette, car tous les ans, nous remboursons 865 000 €. Effectivement, si vous ajoutez tous les nouveaux emprunts et que vous oubliez que nous remboursons les anciens... Le vrai chiffre, avec le visa technique du service des finances, est de 10 900 000 € plus 1 542 000 €, ce qui fait 12 400 000 €, moins les 865 000 €, soit 11 577 000 € au total, et non pas 14 000 000 €. Je ne veux pas ergoter, mais le bon chiffre n'est pas celui que vous indiquez ».

**M. Bouron** : « Ce que je voudrais dire, c'est que la dette est neuve. Il y a très peu d'emprunts qui tombent. Si vous regardez le tableau d'amortissement de la Ville, vous verrez qu'il doit tomber un ou deux emprunts, c'est tout ».

**M. Raillard** : « Mon point n'est pas celui-là. Mon point est de dire que tous les ans, nous nous désendettions de près de 900 000 € ».

**M. Bouron** : « Oui, mais comme on emprunte presque deux fois plus que ce que l'on rembourse ... »

**M. le Maire** : « Non, ça ne fait pas deux fois ... »

**M. Raillard** : « Cela fait 25 % en plus ».

**M. Bouron** : « 1 530 000 € l'année dernière pour 800 000 € de remboursement de capital, ce n'est pas loin d'être deux fois plus ».

**M. Raillard** : « Oui, l'année dernière, mais pas cette année... Et une fois de plus, nous avons fortement augmenté la capacité d'autofinancement, ce qui fait que nous sommes capables de rembourser l'ensemble de nos emprunts en cinq ans et demi ».

**M. le Maire** : « On ne peut pas uniquement analyser le stock de dette sans analyser la capacité bénéficiaire. Le vrai juge de paix, c'est bien le ratio CAF sur dette. C'est ce qu'il faut surveiller. Et notre ratio de 5,2 années de remboursement est très faible. Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « A ceci près qu'ainsi que monsieur Bouron l'a précisé, vous avez un certain nombre de produits exceptionnels qui ne se reproduiront plus. Je ne suis pas sûre que votre optimisme en matière de ratio reflète la réalité des prochaines années ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. Raillard** : « Nous avons un excédent de 240 000 € dans le compte de La Grenoblerie 2, qui vient d'être constitué. Alors oui, nous avons pris 400 000 € sur deux budgets, mais on a reconstitué 240 000 € sur un nouveau budget ».

**M. le Maire** : « Ceci étant, nous sommes tous d'accord pour dire que les marges de manœuvre ne sont pas extraordinaires. Il nous faut donc être extrêmement vigilants, prudents. Je souhaite éviter d'augmenter les impôts, veiller à ce que l'on puisse maintenir nos dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable, et pouvoir continuer à réaliser des investissements ».

**M. Bouron** : « « Eviter d'augmenter les taux », parce que les impôts, ils augmentent de 1,8 % ».

**M. Raillard** : « Comme toujours... »

**M. le Maire** : « La seule chose qui me préoccupe, c'est ce qui est de mes pouvoirs, c'est-à-dire l'augmentation ou le maintien des taux. Ce que je peux faire, c'est maintenir les taux, et ne pas les augmenter ».

**M. Bouron** : « Vous pouvez les diminuer de 1,8 % ».

**M. le Maire** : « Oui. Vous-même ne les avez pas beaucoup diminués au cours des quinze dernières années... »

**M. Castagnet** : « Je ne me rappelle pas l'avoir voté... Je voudrais juste rajouter quelque chose. Monsieur Bouron vient de dire qu'un seul terrain avait été vendu. Je vais vous citer quelques faits, simplement des faits... »

**M. Bouron** : « Cela figure au compte administratif ».

**M. Castagnet** : « Oui, bien sûr, mais je vais vous donner des faits pour compléter vos informations, Monsieur Bouron. Quand nous sommes arrivés aux affaires, les terrains étaient bloqués, par l'entreprise ODI, je crois. On ne pouvait pas en disposer. Il a fallu un certain temps pour débloquer la situation. Je peux vous communiquer les courriers de monsieur Combe réclamant le déblocage. L'entreprise Berthouin s'est ensuite installée. En ce qui concerne Immobouch, pour le restaurant La Boucherie, l'acte de vente est désormais signé. Monsieur Raillard vient de dire que les travaux allaient commencer. Le compromis concernant l'installation d'un magasin de bricolage est également signé, de même que le compromis concernant l'entreprise Thomas... »

**M. le Maire** : « Il s'agit d'un magasin de décoration ».

**M. Castagnet** : « Enfin, un autre compromis sera paraphé la semaine prochaine pour les terrains qui restent. Donc, en fin de semaine prochaine, tous les terrains seront retenus ».

**M. Bouron** : « Ecoutez, vous me dites que la zone est pleine. Je vais m'y promener assez souvent, je constate le contraire. Les Angériens ne voient pas que la zone est pleine ».

**M. Castagnet** : « Monsieur Bouron, Immobouch a signé dernièrement, mais il a fallu un an pour finaliser le dossier ».

**M. Bouron** : « Oui, les commerçants, les restaurateurs de la ville vont être contents... »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. Castagnet** : « Mais alors, on peut aussi tout arrêter ! D'un côté, vous vous plaignez qu'il n'y a pas assez d'entreprises qui s'installent, et de l'autre, vous voulez tout arrêter. Il faudrait savoir... »

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je vais donc vous quitter afin qu'il soit procédé aux votes. Je vous suggère de désigner un nouveau président. Monsieur Caillaud accepterait peut-être d'assumer la présidence ? Je vous laisse donc voter ces comptes administratifs, et reviendrai pour le vote des budgets supplémentaires ».

*Le Maire quitte la salle*

**M. Castagnet** : « Je vais prendre la parole pour proposer la candidature de monsieur Caillaud à la présidence de notre assemblée pour le vote du compte administratif. Tout le monde est-il d'accord ? Monsieur Caillaud, vous avez la parole ».

**M. Caillaud** : « Cela va être bref. Nous devons d'abord procéder au vote du compte administratif 2011. Nous allons le faire en un vote. Ensuite, peut-être pourrait-on voter les budgets annexes... »

**M. Raillard** : « Non. Il faut d'abord voter le compte administratif de la Ville, ensuite, le compte administratif des budgets annexes ».

**M. Caillaud** : « Bien. Nous allons procéder comme ces dernières années. Compte tenu des observations de tout à l'heure, si je comprends bien, Monsieur Bouron, vous avez déclaré que vous vous absteniez sur le compte administratif de la Ville ? »

*Propos inaudibles*

**M. Caillaud** : « D'accord. Qui est contre le compte administratif 2011 de la Ville ? Qui s'abstient ? Il y a six abstentions. Le compte administratif est voté, merci ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

**ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (20)** le compte administratif du budget VILLE ainsi que la reprise des excédents et déficits :

**Pour : 20**

**Abstentions : 6**

**Contre : 0**

**M. Caillaud** : « Nous allons maintenant voter les comptes administratifs des budgets annexes, d'une façon générale. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les comptes administratifs des budgets annexes sont adoptés à l'unanimité ».

### **BUDGET ANNEXE USINES RELAIS COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe USINES RELAIS fait apparaître les mouvements suivants :

### - Section de Fonctionnement

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses	136 378,65 €
Recettes	139 939,78 €
D'où un résultat	3 561,13 €

### - Section d'investissement

Résultat reporté	96 707,12 €
Dépenses	47 168,66 €
Recettes	87 133,01 €
D'où un excédent avant reprise	
Des restes à réaliser	136 671,47 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe Usines relais, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

## BUDGET ANNEXE BÂTIMENT COMMERCIAL COMPTE ADMINISTRATIF 2011

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe Bâtiment Commercial fait apparaître les mouvements suivants :

### - Section de Fonctionnement

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses	21 629,20 €
Recettes	21 629,20 €
D'où un résultat	0,00 €

### - Section d'investissement

Résultat reporté	202 370,54 €
Dépenses	27 575,87 €
Recettes	5 412,75 €
D'où un excédent avant reprise des	
Restes à réaliser	180 207,42 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe Bâtiment Commercial, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

### **BUDGET ANNEXE THERMES COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe THERMES fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement**

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses	10 081,66 €
Recettes	33 885,86 €
D'où un excédent	22 804,20 €

**- Section d'investissement**

Résultat reporté	354 817,50 €
Dépenses	23 104,20 €
Recettes	22 240,50 €
D'où un déficit avant la reprise des restes à réaliser	355 681,20 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe Thermes, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

### **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe Transports fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement**

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses	34 034,66 €
Recettes	34 034,66 €

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

D'où un résultat 0,00 €

### - Section d'investissement

Résultat reporté	3 614,13 €
Dépenses	8 943,47 €
Recettes	9 141,55 €

D'où un excédent 3 812,21 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe Transports, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

## **BUDGET ANNEXE EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe de l'EAU fait apparaître les mouvements suivants :

### - Section de Fonctionnement:

Excédent reporté	1 984,15 €
Dépenses	141 069,68 €
Recettes	331 560,81 €

d'où un excédent de 192 475,28 €

### - Section d'Investissement:

Excédent reporté	85 150,79 €
Dépenses	690 044,27 €
Recettes	746 046,58 €

d'où un excédent avant reprise des restes à réaliser de 141 153,10 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe Eau, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2011

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe Assainissement fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement**

Résultat reporté	163 247,84 €
Dépenses	246 778,96 €
Recettes	373 899,93 €
D'où un excédent	290 368,81 €

**- Section d'investissement**

Résultat reporté	205 793,22 €
Dépenses	195 435,42 €
Recettes	193 102,65 €
D'où un excédent avant reprise des Restes à réaliser	203 460,45 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe Assainissement, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VALLON DU PONANT COMPTE ADMINISTRATIF 2011

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe du LOTISSEMENT VALLON DU PONANT fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement:**

Résultat de fonctionnement reporté	174 799,82 €
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,33 €
Résultat de fonctionnement	174 800,15 €

**- Section d'Investissement:**

Résultat d'investissement reporté	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

D'où un excédent 0,00 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe LOTISSEMENT VALLON DU PONANT, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe du LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:		
Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €
Dépenses		16 666,44 €
Recettes		16 666,44 €
	Résultat de fonctionnement	0,00 €
- Section d'Investissement:		
Résultat d'investissement reporté		411 396,20 €
Dépenses		16 665,74 €
Recettes		0,70 €
	D'où un déficit	428 061,24 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

### **BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES fait apparaître les mouvements suivants :

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

### - Section de Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement reporté	36 087,99 €
Dépenses	29 849,57 €
Recettes	29 849,57 €
d'où un excédent de l'exercice	36 087,99 €

### - Section d'Investissement:

Excédent d'investissement reporté	60 747,46 €
Dépenses	21 640,02 €
Recettes	16 406,56 €
d'où un excédent de	55 514,00 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

## **BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2 COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2 fait apparaître les mouvements suivants :

### - Section de Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Dépenses	218 609,67 €
Recettes	218 609,67 €
d'où un excédent de l'exercice	0,00 €

### - Section d'Investissement:

Résultat d'investissement reporté	273 552,63 €
Dépenses	147 649,13 €
Recettes	545 960,54 €
d'où un excédent	124 758,88 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**ADOPTE à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

### **BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3 COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

La présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3 fait apparaître les mouvements suivants :

**- Section de Fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Dépenses	0,47 €
Recettes	0,47 €
d'où un excédent de l'exercice	0,00 €

**- Section d'Investissement :**

Résultat d'investissement reporté	369 466,50 €
Dépenses	0,47 €
Recettes	0,00 €
d'où un déficit	369 466,97 €

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE à l'unanimité des suffrages exprimés (26)** le Compte Administratif du budget annexe ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3, ainsi que la reprise des excédents et déficits.

**M. Caillaud** : « Nous passons à l'affectation des résultats du compte de gestion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'affectation des résultats est votée à l'unanimité ».

### **BUDGET VILLE AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012**

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2011 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 476 562,67 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 1 510 771,51 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2011 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,

Considérant que le budget de 2011 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 1 731 825,07 €

Décide sur la proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 1 414 999,78 €

Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 1 061 562,89 €.

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26).**

### **BUDGET THERMES AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2011 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 22 804,20 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 355 681,20 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2011 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,



## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012**

Considérant que le budget de 2011 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 22 850 €

Décide sur la proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 22 804,20 €

Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 0 €.

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26).**

### **BUDGET ANNEXE EAU AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2011 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 192 475,28 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement 141 153,10 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2011.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011.

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 161 639,55 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 30 835,73 €.

**M. le Maire a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26).**

**M. Caillaud** : « Je pense que nous pouvons rappeler monsieur le Maire, qui va maintenant procéder au vote des budgets supplémentaires ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

*Monsieur le Maire regagne la salle*

**M. le Maire** : « Bien, je vous remercie ».

**M. Caillaud** : « Le compte administratif de la Ville a été voté, moins six abstentions ».

**M. le Maire** : « Très bien. Nous allons maintenant voter les budgets supplémentaires de la Ville. Oui, Monsieur Bouron ? »

**M. Bouron** : « On pourrait peut-être voter le compte de gestion du receveur, Monsieur le Maire ? »

**M. le Maire** : « Tout à fait. Nous allons donc voter le compte de gestion du compte administratif ».

### COMPTES DE GESTION 2011

**Rapporteur** : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil municipal,

- après avoir approuvé les comptes administratifs 2011 du budget principal de la VILLE, des budgets annexes USINES RELAIS, BÂTIMENT COMMERCIAL, THERMES, TRANSPORTS, EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT VALLON DU PONANT, LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI, ZONES INDUSTRIELLES, ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2, ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 ainsi que la totalité des écritures concernant les titres de recettes émis et des mandats ordonnancés,

est invité à se prononcer sur les comptes de gestion 2011 des budgets précédemment cités présentés par le Receveur, et établis en termes identiques à ceux des comptes administratifs correspondants.

**M. le Maire** : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les comptes de gestion sont donc votés à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

**M. le Maire** : « Nous avons ensuite le budget supplémentaire 2012. Nous allons voter séparément, tout d'abord pour la Ville, et ensuite, les budgets annexes ».

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

### VILLE

#### **Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 de la Ville, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 2 985 074,14 €

#### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 1 499 260,03 €

**M. le Maire** : « Nous votons pour la Ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a donc unanimité moins six abstentions ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

**Pour : 22**

**Abstentions : 0**

**Contre : 6**

**M. le Maire** : « Nous passons aux budgets annexes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont votés à l'unanimité ».

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 USINES RELAIS**

#### **Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 des Usines relais, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 154 171,47 €

#### Section fonctionnement

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

en recettes et en dépenses 1 071,13 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 BATIMENT COMMERCIAL**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 du Bâtiment Commercial, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 156 677,42 €

#### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses - 23 530,00 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 THERMES**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 des Thermes, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 379 436,20 €

#### Section fonctionnement

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

en recettes et en dépenses 0,00 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :  
**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 TRANSPORTS**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 des Transports, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 3 704,21 €

#### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 163,00 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :  
**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 EAU**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 de l'Eau, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 302 792,65 €

#### Section fonctionnement

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

en recettes et en dépenses 30 835,73 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 de l'Assainissement, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 635 730,45 €

#### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 290 368,81 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 LOTISSEMENT VALLON DU PONANT**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 du lotissement Vallon du Ponant, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 0,00 €

#### Section fonctionnement

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

en recettes et en dépenses 188 011,15 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 du lotissement les Fontaines du Coi, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 428 061,24 €

#### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 428 061,24 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 ZONES INDUSTRIELLES**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 des Zones industrielles, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes - 146 932,00 €  
en dépenses 0,00 €

#### Section fonctionnement

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

en recettes et en dépenses 36 087,99 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 de la Zone industrielle Grenoblerie 2, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en dépenses	0,00 €
en recettes	124 758,88 €

#### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	0,00 €
----------------------------	--------

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2012 de la Zone industrielle Grenoblerie 3, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en dépenses et en recettes	369 467,00 €
----------------------------	--------------



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 369 467,03 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. Raillard** : « Merci. Je vais maintenant redonner la parole à monsieur Raillard pour le renouvellement de la convention avec le SDIS ».

### **CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

#### **Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

En application de l'article L1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Saint-Jean-d'Angély contribue chaque année au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a mis en place une convention de financement, par délibération du 26 mars 2009, en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime pour procéder au versement par douzième de sa contribution annuelle. La contribution de la ville s'élève à 399 112,48 € pour l'année 2012.

La convention ayant été établie pour une durée de trois ans, il convient de procéder à son renouvellement.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime.

**M. Raillard** : « La ville de Saint-Jean-d'Angély contribue chaque année au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Une convention de financement a été mise en place en date du 26 mars 2009, en accord avec le SDIS, pour procéder au versement par douzième de sa contribution annuelle, qui s'élève à 399 112,48 € pour l'année 2012. La convention ayant été établie pour une durée de trois ans, il convient de procéder à son renouvellement. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention jointe aux documents que vous avez sur table avec le SDIS ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Bouron ? »

*Propos inaudibles*

**M. le Maire** : « Oui, d'une certaine façon, nous n'avons pas le choix ».

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012**

**M. Raillard** : « Si. Il ne s'agit pas là de voter sur le montant de la contribution, mais simplement sur le mode de paiement. On pourrait donc ainsi refuser, en demandant par exemple à payer en une fois, le 1<sup>er</sup> janvier... »

**M. le Maire** : « Comme les sommes sont relativement importantes, de nombreuses communes ont un accord pour verser mensuellement leur contribution. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous passons ensuite au musée. Nous allons vous parler de l'exposition « Chacun sa part » ».

### **MUSÉE MUNICIPAL CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE PAYS DES VALS DE SAINTONGE POUR L'ÉDITION DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION « CHACUN SA PART »**

**Rapporteur : Mme Yolande DUCOURNAU**

Le musée de Saint-Jean-d'Angély et le Pays des Vals de Saintonge présentent du samedi 19 novembre 2011 au dimanche 2 septembre 2012 une exposition consacrée au patrimoine industriel et commercial du territoire. Elle s'intitule « Chacun sa part : histoires industrielles et commerciales en Vals de Saintonge ».

Fondée sur le travail systématique de l'inventaire du patrimoine bâti des Vals de Saintonge, l'exposition repose sur un dispositif de collecte de mémoires amorcé sur le territoire à l'été 2011 auprès de la population.

L'exposition rapporte ces histoires industrielles et commerciales à travers un parcours à la fois chronologique, thématique et géographique. La scénographie évoque l'univers industriel - cloisons métalliques - et commercial - reconstitution de vitrines-devantures - et la visite s'achève par un cabinet de curiosités où sont réunis des objets publicitaires.

Afin de prolonger la dynamique de cette exposition et dans le cadre du partenariat Ville/Pays, il est convenu la coédition d'un catalogue illustré présentant l'ensemble des documents et objets présentés dans le cadre de l'exposition.

Une convention de partenariat formalise les engagements des deux structures, à savoir :

Pour la Ville :

- co-valider le catalogue réalisé par le service communication du Pays et édité par un prestataire extérieur ;
- couvrir les 2/3 de la dépense afférente à l'édition des 300 exemplaires commandés, part de la ville plafonnée à 2100 € TTC ;

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

- co-assurer le contenu scientifique du document ;
- assurer la vente de 133 de ces exemplaires dans le cadre de la régie municipale et l'espace de vente du musée (les 167 autres seront cédés gratuitement aux collectivités -116 communes et 7 communautés de communes- et aux 44 prêteurs d'objets) ;
- encaisser le produit de la vente des catalogues.

Pour le Pays :

- co-valider le catalogue réalisé par le service communication du Pays et édité par un prestataire extérieur ;
- réaliser la maquette du catalogue par l'intermédiaire de son service communication ;
- co-assurer le contenu scientifique du document ;
- couvrir 1/3 de la dépense afférente à l'édition des 300 exemplaires commandés en ayant les crédits nécessaires au budget ;
- laisser à la ville le soin de vendre les catalogues et d'en encaisser le produit de la vente.

Le prix de vente du catalogue est fixé à 10 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de fixer le prix de vente du catalogue à 10 €.

**Mme Ducournau** : « Il s'agit d'une convention entre la Ville et le Pays des Vals de Saintonge pour l'édition d'un catalogue de souvenirs. Je voudrais rappeler que cette exposition est une exposition évolutive basée sur un dispositif de collecte de mémoires auprès de la population. Nous souhaitons étoffer cette exposition par la coédition d'un catalogue illustré, réalisé par le Pays des Vals de Saintonge. Cette convention de partenariat est indexée. Elle formalise les engagements de la Ville. Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et le Pays des Vals de Saintonge et de fixer le prix de vente du catalogue à 10 € ».

**M. le Maire** : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il s'agit là d'une très belle exposition. Nous avons organisé des visites destinées au personnel de la Commune, à celui de la Communauté de communes et à celui du Pays, avec des élus. Je pense que cette exposition est très intéressante, parce qu'elle donne une idée de ce qu'a été notre territoire sur le plan industriel et commercial. On réalise que nous possédions un certain nombre de savoir-faire qui étaient de nature à offrir une certaine prospérité, qui s'ajoutaient à notre vocation rurale. Nous avons eu l'idée d'éditer un catalogue illustré parce que toutes les personnes qui sont venues nous prêter des objets afin de les exposer souhaitaient garder un souvenir de cette exposition. Comme toute exposition éphémère, il nous a semblé intéressant d'en garder une trace. Voilà donc pourquoi nous vous proposons de créer ce catalogue. Je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous parlons ensuite de l'école de musique ».

**ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE  
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR  
MODALITÉ DE PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ**

**Rapporteur : Mme Yolande DUCOURNAU**

Le Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély a adopté le 21 octobre 2010 la dernière version du règlement intérieur de l'école municipale de musique. Cet outil nécessite de s'adapter régulièrement aux habitudes et usages des élèves et parents d'élèves qui fréquentent l'école.

Les frais de scolarité sont, à ce jour, payables à l'issue de chaque trimestre.

On constate qu'un certain nombre d'élèves abandonne les enseignements au cours du premier trimestre et que cette situation pose dès lors trois difficultés :

- le non-paiement du premier trimestre par les familles alors que de nombreuses dispositions organisationnelles et coutumes ont été prises pour les satisfaire (emplois du temps des salles et des professeurs, budgétisation des personnels nécessaires...),
- le calendrier, élaboré en septembre, se trouve perturbé par ces départs et nécessite d'être revu,
- pédagogiquement enfin, on regrette ces départs précipités que l'on ne constaterait sans doute pas avec quelques mois d'enseignements supplémentaires.

La modification des modalités de paiement peut remédier à cette instabilité et responsabiliser les familles à la bonne tenue organisationnelle et budgétaire de l'école. Le prépaiement est ici préconisé.

Il est aussi souhaitable que le paiement des frais de scolarité puisse intervenir en un seul versement au moment de l'inscription. Cette disposition, applicable uniquement pour ceux qui le souhaiteraient, aurait pour avantage de limiter les opérations financières de la régie.

Le projet de règlement modifié est annexé au présent rapport.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de modifier l'article 12 du règlement intérieur de l'école municipale de musique afférent aux droits de scolarité de la façon suivante :
  - « L'inscription est un engagement de participation aux activités pour l'année entière. La participation financière des familles s'effectue selon le tarif fixé par délibération du conseil municipal et jointe en annexe et selon deux modalités : un seul versement annuel intervenant au moment de l'inscription en juin ou en septembre ou un échelonnement de trois versements intervenant en prépaiement. Le remboursement des droits de scolarité pourra être accordé en cours d'année scolaire, en cas de force majeure constitué par :
    - le déménagement,
    - l'accident ou la maladie (immobilisant l'élève pour une longue durée justifiée par un certificat médical),
    - toute demande exceptionnelle étudiée au préalable par le Conseil d'établissement.

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

Le règlement des droits de scolarité se fait à réception de facture auprès du régisseur de recettes de l'Ecole Municipale de Musique ».

Pour rappel, ancienne version :

- « L'inscription est un engagement de participation aux activités pour l'année entière. Toutefois, la participation financière des familles est échelonnée en trois versements, intervenant en fin de chaque trimestre, selon le tarif fixé par délibération du conseil municipal et joint en annexe. L'exonération des droits de scolarité restant le cas échéant à régler, pourra être accordée en cours d'année scolaire, en cas de force majeure constitué par :
  - le déménagement,
  - l'accident ou la maladie (immobilisant l'élève pour une longue durée justifiée par un certificat médical),
  - ou toute demande exceptionnelle étudiée au préalable par le Conseil d'établissement, fera l'objet d'un examen par le Maire.Le règlement des droits de scolarité se fait à réception de facture auprès du régisseur de recettes de l'Ecole Municipale de Musique ».

- d'approuver le règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique ci-joint, ainsi modifié.

**Mme Ducournau** : « Il s'agit là des modalités de paiement des droits de scolarité. Il est proposé de modifier le règlement intérieur pour mettre en place le prépaiement des frais de scolarité de l'école de musique, et d'offrir aux familles la possibilité de payer en une seule fois, ou trimestriellement, c'est accepté, au moment de l'inscription. Le prépaiement trimestriel permettrait d'éviter de perdre des élèves au cours du premier trimestre. En effet, parfois, les élèves s'inscrivent, mais abandonnent en cours d'année devant les difficultés de l'enseignement. Cette mesure pourrait donc inciter les élèves à poursuivre au moins le premier trimestre complet. Cela permettra également d'assurer le planning des professeurs. Aujourd'hui, un planning est initialement élaboré en fonction d'un certain nombre d'heures, et quand des élèves abandonnent en cours de route, nous payons aux professeurs des heures qui ne sont pas utilisées par les enfants. Enfin, le prépaiement facilitera la gestion administrative de l'établissement ».

**M. le Maire** : « Merci. Monsieur Prabonnaud ? »

**M. Prabonnaud** : « J'aimerais avoir quelques explications sur ce prépaiement, que je ne comprends pas bien. Auparavant, il était déjà possible de payer par trimestre, non ? »

**Mme Ducournau** : « Jusqu'alors, le paiement s'effectuait le trimestre échu, alors qu'il sera désormais demandé de régler la cotisation au début du trimestre. Il s'agit d'une histoire de date, c'est tout ».

**M. le Maire** : « Nous voulons ainsi inciter à la persévérance et éviter les découragements liés aux débuts d'un apprentissage, qui sont toujours un peu compliqués. En outre, nous constatons une désorganisation assez importante lorsque des élèves disparaissent en cours de trimestre. De plus, il est alors souvent très difficile de solliciter le paiement après. Monsieur Chauvreau ? »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. Chauvreau** : « Oui, j'ai plusieurs remarques à formuler. Je trouve dommage de n'avoir peut-être pas réfléchi aux causes pour lesquelles, finalement, les familles désertent les leçons de musique. Il existe le même problème dans les clubs sportifs. On s'engage en début d'année, mais il n'y a pas de continuité. Et je pense que le prépaiement constituera un frein pour certaines familles. Nous risquons peut-être de connaître une désertion de l'école de musique. Il me semble que nous avons mis en place une tarification avec le quotient familial, en septembre je crois. Est-ce que nous constatons une amélioration dans la continuité ou la pérennisation des abonnements ? »

**Mme Ducournau** : « Oui. Au niveau des effectifs, nous avons 180 élèves. C'est un chiffre tout à fait correct et équivalent à ce que nous avons précédemment. Et pour la rentrée prochaine, il y a déjà 28 élèves inscrits en liste d'attente. Le fait d'avoir mis en place le quotient familial a fait baisser les recettes pour la Ville, puisque nous sommes passés de 61 189 € à 41 500 €. En revanche, il s'est agi d'un avantage offert aux familles ».

**M. Chauvreau** : « Je comprends. En revanche, demander aux familles de verser en juin ou en septembre la totalité, même s'il existe une possibilité de prépaiement au trimestre, me paraît difficile ».

**Mme Ducournau** : « Cela a été demandé par certaines familles, c'est la raison pour laquelle nous l'avons inscrit, mais il n'y a pas d'obligation ».

**M. Chauvreau** : « Oui... On entend beaucoup de louanges au sujet des professeurs de musique, qui sont individuellement excellents, semble t'il. En revanche, on constate que cette école de musique a du mal dans son fonctionnement général. Il y a eu du mouvement au secrétariat, chez les professeurs de musique ... Tout cela ne contribue t'il pas à une certaine désaffection ? »

**Mme Ducournau** : « Absolument pas. Nous avons réintégré le secrétariat dans l'école de musique, à la satisfaction des familles et des élèves... »

**M. Chauvreau** : « C'est une bonne chose, mais il aurait été plus judicieux de ne pas délocaliser le secrétariat. Mais bon, on ne va pas revenir sur l'histoire... »

**Mme Ducournau** : « Ecoutez, les raisons pour lesquelles nous avons délocalisé le secrétariat ont été expliquées. Nous n'allons pas revenir sur le sujet, effectivement. Nous avons fait amende honorable en le réinstallant dans l'école de musique, et je pense que tout le monde est satisfait. Il faut savoir parfois faire des choix et les assumer, c'est ce que nous faisons ».

**M. le Maire** : « Je pense que tout le monde reconnaîtra qu'aujourd'hui, après quelques difficultés, c'est vrai, l'école de musique fonctionne extrêmement bien. Le nombre d'élèves a augmenté, et le directeur de l'école de musique... »

**M. Bouron** : « Non, Monsieur le Maire, non. Moi, je prends le compte administratif, ou même le budget... »

**M. le Maire** : « Mais le compte administratif est déjà vieux ».

**M. Bouron** : « Au compte administratif 2008, il y avait 53 700 € de recettes d'inscriptions. En 2009, on trouve 50 400 €, puis 42 900 € en 2010, en enfin, cette année 2011, le chiffre stagne à 42 600 € ! »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. le Maire** : « Attendez, Monsieur Bouron, nous ne parlons pas des recettes, mais du nombre d'élèves. Nous avons changé la tarification des droits d'inscription, ce qui donne évidemment la possibilité à plus d'élèves de pouvoir bénéficier de ces cours de musique. Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « Je peux vous dire qu'il y avait plus de 240 élèves inscrits à cette école de musique en 2008. Quand vous avez changé la grille tarifaire des droits d'inscription, nous vous avons fait remarquer que cela pénalisait les classes moyennes, qui ne bénéficiaient d'aucune aide. Je pense que ce sont les familles de ces classes moyennes qui envoyaient le plus d'enfants à l'école de musique et qui sont actuellement le plus pénalisées par votre nouvelle tarification. La question mériterait donc peut-être d'être effectivement posée : pourquoi une telle baisse des effectifs à l'école de musique ? Il y a peut-être des considérations financières, mais je pense que l'on peut se poser la question d'une manière un peu plus globale ».

**Mme Ducournau** : « Madame Mesnard, je vais vous répondre. Je ne vois pas où vous avez trouvé 240 élèves à l'école de musique. Je vais vous citer les chiffres de 1997 à 2012. Si j'avais su, j'aurais même préparé un tableau. Le chiffre maximum d'élèves inscrits a été atteint en 2009, ils étaient au nombre de 216. Il s'agissait de la dernière année de direction de monsieur Sabouret. Ensuite, le nombre d'inscriptions a commencé à tomber à 212 quand madame Dozières a pris la succession de monsieur Sabouret. Lorsque monsieur Lacombe est arrivé, il y avait 169 élèves inscrits à l'école de musique. Depuis, nous sommes remontés au chiffre de 180, et nous avons 22 élèves sur la liste d'attente pour l'année prochaine ».

**M. le Maire** : « Donc, je dis la vérité quand je déclare qu'il y a une augmentation du nombre des élèves ».

### *Propos inaudibles*

**Mme Ducournau** : « Non, pas 160, mais 170 ! Ne minimisez pas, dix élèves, c'est important ».

**M. le Maire** : « Nous vous communiquerons le tableau si vous le désirez. Je vous dis simplement qu'une école de musique est un outil de pratique et d'épanouissement culturels à l'égard des enfants, des jeunes. Aujourd'hui, nous avons réorganisé cette école de musique, et on peut se satisfaire de son évolution. Maintenant, il faut savoir ce que coûte une école de musique... »

**M. Bouron** : « Cela reflète la photographie de la ville. Nous connaissons une perte de population jeune ou relativement jeune, et donc une perte d'enfants, et, malheureusement, un nombre de famille en grande difficulté qui augmente. Ca se retrouvera dans des écoles de sport, de musique ou ailleurs ».

**M. le Maire** : « Nous sommes d'accord, Monsieur Bouron, en ce qui concerne une perte de pouvoir d'achat de la population de la ville. Cependant, notre population a tendance à être équilibrée sur la ville, et tout le pourtour, qu'il s'agisse de Ternant, Saint-Julien de l'Escap ou encore Maze-ray, connaît des taux d'augmentation forts. Cela signifie qu'il existe une préférence à s'installer autour plutôt qu'au centre. Il y a donc là matière à réflexion, je suis d'accord avec vous ».

**M. Castagnet** : « Je voudrais préciser, Monsieur le Maire, que le chiffre de la population est aujourd'hui de 8 200 habitants, alors qu'il y a quatre ans ... »

### *Propos inaudibles*

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. Castagnet** : « Oui, mais on regarde les chiffres... »

**M. le Maire** : « Nous n'avons pas que des satisfactions, mais on ne peut pas tout le temps mettre le doigt sur les difficultés. Nous connaissons des difficultés, je suis le premier à le reconnaître, Monsieur Bouron, vous le savez bien ».

### *Propos inaudibles*

**M. le Maire** : « Pourquoi les nier ? Mais je ne nie rien, de la même façon qu'il ne faudrait pas que vous niez la situation générale de la conjoncture. Madame Mesnard souhaite ajouter un petit mot sur le sujet ».

**Mme Mesnard** : « Tout le monde est d'accord sur le constat, si j'ai bien entendu. Je pense tout de même que vous devriez revoir votre tarification. Si vous estimez que la seule raison de la chute des effectifs est une raison financière, je... »

**Mme Ducournau** : « Mais non, ce n'est pas du tout ce que l'on a dit ».

**M. le Maire** : « Nous n'avons jamais dit cela. Ce n'est pas ce qu'on a voulu dire ».

**Mme Mesnard** : « Je finis mon propos. Je pense qu'il faudrait revoir cette tarification qui pénalise les familles de classe moyenne et qui ne leur permet plus d'accéder à l'école de musique. L'école de musique coûte cher, nous en sommes tous conscients... »

**M. le Maire** : « A qui ? »

**Mme Mesnard** : « Elle coûte cher à la Ville ».

**Mme Ducournau** : « En effet cela représente 240 000 € de charges nettes pour la Ville, Madame Mesnard ».

**Mme Mesnard** : « Je vais terminer. Puisque que l'on dépense déjà beaucoup d'argent, je pense qu'il ne coûterait pas beaucoup plus cher de revoir une tarification qui permette à tous les enfants de Saint-Jean-d'Angély d'accéder à cette école de musique ».

**M. le Maire** : « Mais c'est exactement ce que nous avons fait avec le quotient familial ».

**Mme Mesnard** : « Je vous assure que cela a entraîné l'effet contraire ».

**Mme Ducournau** : « Mais pas du tout ».

**Mme Mesnard** : « Nous essayons de vous le démontrer, et vous ne le croyez pas, mais je vous assure que votre nouvelle grille tarifaire pénalise les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants ».

**M. le Maire** : « Madame Mesnard, je vous propose de faire circuler une note sur ce point. Il est effectivement intéressant de savoir. Madame Toucas-Bouteau ? »



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**Mme Toucas-Bouteau** : « J'ai une dernière remarque à formuler. J'ai un enfant inscrit à l'école de musique. Il suit la formation musicale depuis plusieurs années ».

**M. le Maire** : « Dans quelle discipline ? »

**Mme Toucas-Bouteau** : « Formation musicale, solfège. J'ai les mêmes revenus que l'année passée. L'an dernier, je payais 50 € par trimestre, et je paye aujourd'hui 80 € pour la même période ».

**M. le Maire** : « Mais parce que vous n'êtes pas un cas social, Madame Toucas-Bouteau, et je vous en félicite ».

**Mme Toucas-Bouteau** : « Ce n'est pas le problème. Vous avez revu le niveau des tarifs et... ».

**M. le Maire** : « Si, c'est exactement le problème ».

**Mme Toucas-Bouteau** : « Je vous dis simplement que cela ne s'est pas traduit par une baisse des tarifs ».

**Mme Ducournau** : « Dans ce cas précis, peut-être, mais je ne pense pas que vous ayez raison sur le fond, puisque le quotient familial permet justement l'accès aux familles les moins favorisées. Si nous avons revu les tarifs à la baisse, c'est dans cette optique. Je peux vous dire que cette année, le budget de l'école de musique est de 281 000 €, alors qu'il était de 262 000 € l'année dernière. Par ailleurs, les cotisations, qui s'élevaient l'année passée à 61 189 €, ont fait rentrer cette année 41 500 €. Vous voyez donc bien qu'il y a eu une baisse des recettes, qui n'a pas de rapport avec les effectifs, mais qui est liée à l'application du quotient ».

**Mme Mesnard** : « Nous ne sommes pas en train de vous expliquer que l'on veut permettre un accès aux plus défavorisés. J'ai du mal m'exprimer. Nous estimons que ce sont les familles, notamment avec un seul salaire, un seul SMIC, et qui ne rentrent donc pas dans vos coefficients familiaux, qui payent plein pot. Pour elle, la note a augmenté de 30 € par trimestre. Et ce sont ces personnes, qui n'ont plus les moyens, parce que le coût de la vie a augmenté, parce qu'elles ne bénéficient d'aucune aide, qui sont pénalisées aujourd'hui. C'est ce que nous essayons de vous expliquer ».

**M. le Maire** : « Nous allons lancer une investigation sur le sujet. Par ailleurs, cela me donne l'occasion, je parle sous le contrôle de monsieur Raillard, de vous faire savoir que je n'oublie pas la réponse que nous devons vous apporter sur les notes téléphoniques. Vous nous aviez posé une question, nous aurons l'occasion d'y répondre. Nous sommes en train de réaliser un audit complet à cet effet, qui nous permettra d'ailleurs de trouver de nouvelles solutions pour économiser sur nos factures de téléphone.

Nous allons mettre au vote cette première délibération concernant l'école de musique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a sept abstentions. Merci ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (21)**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 7**

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. le Maire** : « La délibération suivante concerne les modifications de forfait pour les intervenants jury ».

### **ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE MODIFICATION DU FORFAIT INTERVENANT JURY**

**Rapporteur : Mme Yolande DUCOURNAU**

A l'occasion de ses examens de fin de cycles, l'école municipale de musique fait appel à des professionnels reconnus, extérieurs à l'établissement, afin de composer un jury au côté du professeur de l'instrument concerné et du directeur.

Ces professionnels extérieurs sont rémunérés de façon forfaitaire.

Le forfait n'a pas été réévalué depuis 1990 : 300 francs par demi-journée de présence auxquels s'ajoute le remboursement des frais kilométriques sur la base du tarif en vigueur dans la fonction publique territoriale.

Il est nécessaire d'actualiser ce forfait.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

fixer à 80 euros le montant forfaitaire de participation à un jury de fin de cycle pour un professionnel extérieur à l'école pour une demi-journée de présence, frais de déplacement inclus.

**Mme Ducournau** : « Lors des examens de fin de cycle, l'école municipale de musique fait appel à des professionnels extérieurs afin de composer un jury au côté du professeur de l'instrument concerné et du directeur. Ces professionnels sont rémunérés sur une base forfaitaire. Il est proposé d'actualiser ce forfait de participation à un jury et de le fixer à 80 €. Ce montant n'avait pas été réévalué depuis 1990 ».

**M. le Maire** : « Il était alors de 300 francs, c'est-à-dire environ 45 €. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous restons sur l'école de musique avec la location des instruments. Je pense que nous allons là vous faire plaisir, puisque nous avons décidé de réduire le prix de cette location ».

### **ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE MODIFICATION DU PRIX DE LOCATION DES INSTRUMENTS**

**Rapporteur : Mme Yolande DUCOURNAU**

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

Le Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély a adopté le 17 mars 2011 la dernière version du tableau des tarifs de son école municipale de musique. Les conditions relatives à la location d'instrument nécessitent d'être revues.

En effet, on a pu constater en 2011 que de nombreux instruments du parc instrumental de l'école n'étaient pas loués. Il en est ainsi pour les violons (18 non utilisés sur 22), les clarinettes (4 sur 6) et les saxophones (10 sur 16). Ces instruments ne servent donc pas aux élèves et leur entretien reste à la charge de la collectivité.

L'habitude grandissante de l'achat discount sur internet est la raison majeure invoquée par les familles. Elles achètent les instruments neufs à peine plus chers que ceux qu'on leur propose en location à l'école municipale de musique. Actuellement, les tarifs de location sont compris entre 30 et 60 € par trimestre selon l'âge et le domicile.

Les instruments de l'école sont cependant de qualité et les professeurs estiment qu'ils peuvent encore être utiles, notamment aux débutants.

Il convient de baisser les prix de location et de définir un tarif unique pour tous les élèves, quels que soient leur domicile et leur âge.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

fixer à compter de septembre 2012 le tarif unique de location des instruments de musique à 20 € par trimestre.

**Mme Ducournau** : « Pour faciliter la location d'instruments et rendre ce service accessible au plus grand nombre, il est proposé de fixer, à compter de septembre 2012, le tarif unique de location des instruments de musique à 20 € par trimestre pour tous les élèves ».

**M. le Maire** : « Il y a des questions ? »

**Mme Ducournau** : « Cela permettra, je pense, aux instruments qui ne sont pas loués par les élèves, de trouver preneurs. Avec ce tarif alléchant, les instruments seront utilisés, ce qui leur évitera de se dégrader ».

**M. le Maire** : « Comme tous les musiciens le savent, un instrument qui n'est pas joué se détériore. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous arrivons maintenant à une délibération que je vous suggère de reporter à notre prochaine réunion. Il s'agit du cas d'un équipement sportif, mis à la disposition du club de rugby, qui se situe sur un terrain de la Fondation Robert. Cette dernière désire récupérer ce terrain pour y créer un centre de vie et d'hébergement. Le RACA ne pourra donc plus bénéficier, pour ses entraînements, de ce terrain annexe. Nous allons essayer de trouver des solutions. L'une

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012**

d'entre elles pourrait être l'utilisation du terrain de football, transformé, de la commune de La Vergne. Le rendez-vous avec le maire de La Vergne afin de visiter les installations et évoquer les investissements à envisager n'ayant pu être fixé avant la séance de ce soir, nous avons convenu de reporter cette décision au prochain Conseil. En êtes-vous d'accord ? Bien, merci.

La délibération suivante concerne la Maison du water-polo. Je laisse la parole à madame Jauneau ».

### **MAISON DU WATER-POLO - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DEMANDE DE SUBVENTIONS**

#### **Rapporteur : Mme Christelle JAUNEAU**

La Ville de Saint-Jean-d'Angély entreprend depuis plusieurs années des tranches de travaux relatives à la mise aux normes et à l'accessibilité de ses équipements sportifs permettant un accueil des pratiquants et du public en toute sécurité.

En 2003, la Maison du water-polo a vu le jour à côté du centre aquatique Atlantys grâce aux participations financières de l'État, de la Région, du Département et de la Commune, ainsi que de la Communauté de Communes pour la cession du terrain à l'euro symbolique.

À ce jour, cet établissement recevant du public (ERP) de 5<sup>ème</sup> catégorie fonctionne sous le contrôle de deux entités que sont le Comité Poitou-Charentes de Natation et le Nautique Club Angérien en qualité de club support.

La Maison du Water-Polo abrite le Pôle Espoirs, l'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN), et le fonctionnement du club. Grâce à ces dispositifs de formation, le Nautique Club Angérien reste sur l'arc atlantique le club référent pour la pratique du water-polo.

Pour maintenir ce niveau de pratique, il est nécessaire aujourd'hui de prévoir des travaux de réhabilitation du bâtiment prenant en compte l'évolution de la pratique du water-polo et de la natation, ainsi que de l'actualisation des critères de labellisation des centres de formation.

Ce chantier consiste notamment en l'aménagement de deux vestiaires distincts avec douches dans la salle de gymnastique/musculation existante afin de respecter la mixité des pratiquants, et en l'extension du bâtiment permettant de créer de nouveau l'espace gymnastique/musculation, l'ensemble pour un coût s'élevant à 80 400 € TTC, soit 67 224 € HT.

Cette opération peut être financée par l'État dans le cadre du centre national pour le développement du sport (CNDS), par le Conseil régional et le Conseil général au titre de leur politique sportive respective.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à :

- solliciter l'aide financière de l'État au titre du CNDS, du Conseil régional et du Conseil général au titre de leur politique sportive, pour les montants les plus élevés possibles,
- signer tout document afférent à ces travaux.

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012 chapitre 2313.4114.0579.

**Mme Jauneau** : « Il est proposé de réaliser des travaux à la Maison du water-polo. Il s'agit de créer deux vestiaires distincts avec douches pour respecter la mixité des pratiquants. En effet, jusqu'à maintenant, il n'y avait qu'un seul vestiaire. Or, depuis quelque temps, nous avons des jeunes filles et des jeunes garçons. Nous envisageons également la création d'un espace gymnastique/musculation, pour un montant de 80 400 € ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Prabonnaud ? »

**M. Prabonnaud** : « Où vont se situer les nouveaux vestiaires ? »

**Mme Jauneau** : « Nous allons installer les nouveaux vestiaires à la place de l'actuelle salle de musculation. Le préau sera conservé, afin d'être fermé plus tard. Une nouvelle petite construction, située devant, sur l'espace vert que vous voyez ici, accueillera la nouvelle salle de musculation ».

**M. le Maire** : « Il s'agira donc d'une construction supplémentaire, qui nécessitera un permis de construire ».

**Mme Jauneau** : « Tout à fait ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner que si les subventions de la municipalité à l'égard des clubs sportifs sont, certes, très limitées, nous faisons des investissements considérables dans le domaine sportif pour offrir à nos clubs la disposition d'équipements de qualité. Cela concerne la Maison du pêcheur, celle du canoë-kayak, du RACA, sans oublier tous les investissements consentis pour le gymnase et autres installations. Il nous faut garder une certaine forme de raison. Nous sommes très attentifs au fait que nos dépenses de fonctionnement, y compris à l'égard des clubs sportifs, soient vraiment contrôlées. En revanche, nous faisons en sorte que les Clubs puissent bénéficier d'équipements à d'un bon niveau par rapport à leurs exigences sportives.

Voilà pour le water-polo. Monsieur Castagnet, je vous laisse maintenant la parole ».

## **ACQUISITION DE DEUX TERRAINS A FRANCE TELECOM LIEUDIT FIEF CHAILLOUX**

**Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012**

France Télécom souhaite vendre à la Commune de Saint-Jean-d'Angély deux parcelles situées fief Chailloux cadastrées section ZT n° 53 et n° 54 d'une superficie globale de 242 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la configuration du site enclavé dans les terrains de la Plaine de Jeux de Pélouaille et de l'avenue Saint-Sulpice du Québec, le prix de vente pourrait s'établir à 100 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles ci-dessus énumérées au prix de 100 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document relatif à ce dossier,
- de régulariser, le cas échéant, les limites du domaine public départemental.

**M. Castagnet** : « France Télécom, qui était propriétaire de deux petites parcelles de terrain situées à côté des vestiaires de la plaine de jeux, a accepté de nous les vendre pour 100 €. Il est donc demandé au Conseil d'accepter cette acquisition. Je ne dépense pas beaucoup, Monsieur Raillard... »

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous passons à la mise en accessibilité de l'Hôtel de ville »

### **MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE PROGRAMME 2012**

**Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**

Dans le cadre des travaux de mise aux normes des bâtiments communaux aussi bien pour le public que pour les agents communaux, le programme d'aménagement de la mairie a été retenu avec une réalisation en deux phases.

Par délibération du 8 décembre 2011, le Conseil municipal a décidé la mise en œuvre de la première phase consistant en la création d'un ascenseur et de deux sanitaires pour personnes handicapées, pour un montant de 162 746,50 € HT.

La seconde phase d'un montant estimé à 62 300 € HT, portera sur :

- la création d'un espace restauration en rez-de-chaussée, répondant aux normes d'accessibilité ;

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

- un agrandissement du sas d'entrée afin de le rendre plus perceptible et plus fonctionnel ;
- un aménagement de l'entrée du service « SCAJE » annexe de la mairie ainsi que la création d'un WC répondant aux normes d'accessibilité.

Cette opération bénéficie d'une aide du Conseil Régional au titre du FRIL pour 30 000 € et du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) pour 150 000 €.

Le plan de financement est actualisé comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montants</i>	<i>%/HT</i>
<b>Travaux phase 1</b>	146 622,50 €	Conseil Régional (FRIL)	30 000,00 €	13,30
<b>Travaux phase 2</b>	62 300,00 €	FIPHFP	150 000,00 €	66,70
<b>Cabinets de contrôle</b>	3 874,00 €	Commune	45 046,50 €	20,00
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	12 250,00 €			
<b>Total</b>	225 046,50 €	<b>Total</b>	225 046,50 €	100,00

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme complet de cette opération pour un montant global de 225 046,50 € hors taxes ;
- d'approuver le plan de financement correspondant.

Les crédits complémentaires sont inscrits au budget compte 2313 8240 0763.

**M. Castagnet** : « Nous avons effectivement amélioré le dossier d'accessibilité de l'Hôtel de ville. En décembre 2011, nous avons lancé un projet, que nous complétons pour arriver aujourd'hui au tableau que nous vous présentons dans cette délibération, avec un montant de dépenses et de recettes que vous avez sous les yeux. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le programme complet d'accessibilité pour la somme de 225 000 €. Sur le croquis, vous constatez que l'accès se fera par l'ancienne entrée du service de l'état-civil, au rez-de-chaussée ».

**M. le Maire** : « Je tiens à souligner que le financement est réalisé par le Fonds d'insertion des personnes handicapées, mais aussi par le Conseil régional, à hauteur de 30 000 € ».

**M. Castagnet** : « Tout à fait, et nous l'en remercions ».

**M. le Maire** : « Qui veut intervenir ? Madame Mesnard ? »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**Mme Mesnard** : « J'ai juste une petite question à poser. La mise en accessibilité de la mairie avec cet ascenseur était attendue, et cette réalisation est évidemment une très bonne chose. Dans la délibération, vous précisez que la seconde phase va permettre la création d'un espace restauration au rez-de-chaussée ? De quoi s'agit-il exactement ? »

**M. Castagnet** : « Il s'agit de la restauration pour les employés communaux. La création de la cage d'ascenseur va entraîner la suppression d'un certain nombre de pièces. Nous allons donc profiter des travaux pour réorganiser l'espace au niveau du rez-de-chaussée ».

**Mme Mesnard** : « D'accord. En revanche, vous inscrivez ensuite « un agrandissement du sas d'entrée afin de le rendre plus perceptible »... Qu'entendez-vous par ce qualificatif ? »

**M. le Maire** : « On peut remplacer ce terme par « fonctionnel » si vous le voulez. « Perceptible » est plutôt destiné aux personnes non-voyantes ».

**Mme Mesnard** : « Oui, pour les handicaps sensoriels en fait, car pour les handicaps moteurs, l'entrée se fera bien au rez-de-chaussée, au niveau de l'ancien état-civil ? »

**M. Castagnet** : « Oui, tout à fait. Nous profiterons également de l'occasion pour réaliser un WC handicapé ».

**Mme Mesnard** : « Je ne comprends pas pourquoi vous l'agrandissez. A partir du moment où les personnes handicapées moteurs entreront par le bas, en quoi, à priori, l'agrandissement de la porte d'entrée principale est-il susceptible de favoriser les personnes atteintes d'un handicap sensoriel ? Je n'arrive pas bien à comprendre le sens de cet agrandissement du sas d'entrée ».

**M. Castagnet** : « Je n'ai pas les plans sous les yeux, Madame Mesnard ».

**M. le Maire** : « Il faudrait que l'on puisse vous commenter les plans en coupe, afin que vous compreniez. J'ai eu moi-même beaucoup de mal à comprendre, je vous le dis très franchement. Il y a des demi-niveaux à la mairie qui font que l'ensemble est assez compliqué à appréhender ».

**M. Castagnet** : « Nous vous communiquerons un croquis, Madame Mesnard ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous avons pris beaucoup de temps, mais ce projet s'avère effroyablement compliqué. Nous en sommes, je crois, au quatrième projet. Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous allons parler du boulevard Lair et de la rue des Jacobins ».

### **AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD JOSEPH LAIR DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

En 2008, la municipalité a décidé d'engager une démarche de requalification des espaces publics du cœur de ville. C'est ainsi qu'il a été confié au cabinet GHECO, urbaniste, une étude urbaine sur le réaménagement du centre-ville dont notamment le boulevard Joseph Lair.

Après examen des conclusions de l'étude, il a été décidé de confier au cabinet A2I INFRA la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du boulevard Joseph Lair qui tout en respectant les normes d'accessibilité, visent à améliorer la sécurité routière des scolaires, des piétons et des cyclistes.

Suivant l'esquisse qui a été retenue le projet comprend :

- la sécurisation de l'accès à l'école Sainte Sophie par la création d'un passage surélevé,
- une piste cyclable de chaque côté de la voie,
- la réorganisation des stationnements,
- la création d'un espace dédié aux transports en commun, hors chaussée.

Ces travaux estimés à 563 847 € HT seront réalisés sur deux exercices (2012 et 2013) :

- secteur boulevard Joseph Lair pour 175 094,50 € HT,
- secteur parking La Poste pour 388 752,50 € HT.

Ces travaux font partie des opérations éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 29 % plafonnée à 100 000 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant hors taxes	Recettes	Montant
Travaux secteur bd Lair	175 094,50 €	Etat : DETR 18 %	100 000 €
Travaux secteur parking La Poste	388 752,50 €	Conseil Général 20 %	112 769 €
		Conseil Régional 20 %	112 769 €
		Commune (42 %)	
		Auto financement	158 309 €
		Emprunt	80 000 €
<b>Total</b>	<b>563 847,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>563 847 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus mentionné,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2012 (IV.4 Aménagement d'espace du domaine public) à hauteur de 29 % du projet (25 % majoré d'un

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

taux de bonification de 4 %) ainsi qu'auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Les crédits sont inscrits au budget.

**M. Castagnet** : « Il s'agit d'une délibération portant sur une demande de subvention. En 2008, nous avons confié au cabinet GHECO, urbaniste-paysagiste, une étude concernant la rue du Palais, la place de l'Hôtel de ville, le boulevard Lair et la rue des Jacobins. Cette étude a énoncé un certain nombre de prescriptions, que nous avons reprises avec le cabinet d'études A2I INFRA, qui a réalisé l'avant-projet d'exécution. Nous avons d'ailleurs organisé une réunion publique hier soir pour l'expliquer aux riverains de la rue des Jacobins et du boulevard Lair ».

**M. le Maire** : « Il y a eu beaucoup de monde ».

**M. Castagnet** : « Le projet comprend évidemment la sécurisation de l'école Sainte Sophie, la réalisation d'une piste cyclable de chaque côté de la voie - il s'agira plutôt là d'un espace partagé entre les piétons et les vélos -, la réorganisation des stationnements, et, enfin, la création d'un espace dédié aux transports en commun. L'un des objectifs est en effet de rétrécir la voie sur laquelle vont circuler les voitures. Le car, qui circule sur cette voie, sera obligé de stationner sur le côté, hors de celle-ci. Ces travaux sont estimés à 563 000 € hors taxes, et seront réalisés à cheval sur deux exercices, 2012 et 2013. Ils font partie des opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 29 %. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus mentionné, et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ».

**M. le Maire** : « Merci. Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « Juste pour information, le Conseil régional n'intervient jamais sur les voiries. Il n'en possède pas la compétence. Je préférerais vous en avertir dans le cas, probable, où vous essuieriez un refus concernant votre demande de subvention. C'est le Conseil général qui intervient sur les questions de voirie ».

**M. le Maire** : « Et en ce qui concerne les pistes cyclables et les espaces verts qui seront réalisés à côté ? »

**Mme Mesnard** : « Tout ce qui se rapporte à la voirie, enrobé, trottoirs, non... En revanche, nous pourrions effectivement financer les arbres ».

**M. le Maire** : « Le dossier est compliqué. Je souhaite que la commune de Saint-Jean-d'Angély soit traitée comme le sont d'autres communes, tout autour de nous. Je suis maintenant très attentif sur ce que le Conseil Régional apporte à chacun ».

**Mme Mesnard** : « Tout à fait. Je voulais juste vous prévenir. Nous n'intervenons jamais, même dans les autres communes, sur tout ce qui est enrobé, etc. »

**M. le Maire** : « Oui, mais vous intervenez sur les espaces verts qui bordent les enrobés ... »

**Mme Mesnard** : « Oui, c'est ce que je vous ai dit : nous interviendrons sur les espaces verts, mais pas sur la voirie ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. le Maire** : « D'accord »

**Mme Mesnard** : « Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Ainsi que nous l'avons vu sur le budget supplémentaire, le budget de la Ville est très serré. Si nous pensons que les travaux de la rue des Jacobins sont effectivement indispensables et importants, nous estimons les travaux du boulevard Lair moins prioritaires. Compte tenu de la somme en jeu, nous pensons qu'ils ne sont pas nécessaires dans l'immédiat. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet ».

**M. le Maire** : « Merci Madame Mesnard. Il est dommage que vous n'ayez pas assisté à la réunion d'hier. Certes, il y avait beaucoup de riverains, et les riverains sont, par définition, toujours heureux de voir leur rue embellie, mais il s'est vraiment dégagé une unanimité sur la nécessité d'intervenir boulevard Lair. Les craintes qui se sont exprimées portaient sur la façon de procéder et sur le calendrier de la réalisation. Il est vrai que nous devons faire preuve de beaucoup de précautions, c'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui une simple esquisse, dont nous aurons certainement l'occasion de reparler. Monsieur Chauvreau ? »

**M. Chauvreau** : « Merci Monsieur le Maire. C'est effectivement de cela dont je voulais parler. J'ai moi-même assisté à la réunion d'hier soir. Je voudrais attirer l'attention sur trois éléments qui m'ont semblé importants, à l'écoute de cette réunion. Il me semble que les préoccupations des riverains en général, c'est-à-dire les commerçants, les institutionnels que sont le collège, La Poste, et autres, doivent vraiment être prises en compte, car on a bien senti hier soir que les inquiétudes qui s'exprimaient étaient fondées. J'ai bien compris que l'on présentait un avant-projet, une esquisse pour obtenir des subventions, mais j'ai un peu d'inquiétude quand je vois que le Conseil régional ne participera pas, en tout cas, pas à la hauteur espérée... »

**M. le Maire** : « Moi, je compte sur madame Mesnard pour nous aider »

**M. Chauvreau** : « Je crois que la réponse de madame Mesnard a été claire. Le premier élément concerne donc l'implication des riverains en général. En ce qui concerne le deuxième élément, je plaiderais pour une intégration plus large des élus de la Ville. Même s'ils ont le sentiment qu'il ne s'agit pas d'une priorité, je suis d'accord avec Monsieur le Maire, il faut bien commencer quelque part, alors, pourquoi ne pas débiter par cette artère et suivre l'avis général constaté hier soir... J'aimerais donc une implication plus importante des élus. Enfin, dernier élément, je voudrais insister sur le déroulement de la fête foraine de la Saint-Jean, qui se tenait jusqu'alors ici. Il faut que dans les réflexions, la construction de ce projet, la fête foraine puisse continuer à avoir lieu dans cet endroit. Si ce n'est pas le cas, cela deviendra compliqué: plus de carnaval, plus de fête foraine, etc. Nous risquons alors de nous attirer des inimitiés qui seraient, pour le coup, justifiées ».

**M. le Maire** : « Oui, il y a un grand débat concernant, non pas le fait d'héberger une fête foraine, mais sa localisation. C'est un paradoxe : les riverains voudraient que la fête foraine se tienne ailleurs, alors que les commerçants aimeraient qu'elle perdure au centre-ville. Il y a donc là un débat qui s'instaure ».

**M. Chauvreau** : « De l'avis général, je crois qu'une grande majorité des Angériens, toutes tendances confondues, plaide pour que la fête foraine puisse continuer à avoir lieu au centre-ville ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. Castagnet** : « Cela est un peu facile à dire, parler ainsi de l'avis général. Les personnes présentes hier soir à la réunion étaient plutôt pour la suppression de la fête foraine ».

**M. Chauvreau** : « Qui était pour la suppression ? »

**M. Castagnet** : « Les riverains, tous les riverains! Nous n'avons pas écouté la même chose... »

**M. le Maire** : « J'accepte néanmoins le fait qu'il s'agit là d'un vrai sujet de débat. Madame Forgeard ? »

**Mme Forgeard-Grignon** : « Quelque chose me gêne dans l'écrit. On parle de la rue des Jacobins, mais elle n'est absolument pas mentionnée ».

**M. le Maire** : « Oui, là, je me suis trompé. Le projet ne concerne que le boulevard Lair ».

**Mme Forgeard-Grignon** : « D'accord ».

**M. le Maire** : « Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « Je fais suite aux propos qui ont été tenus. Si je résume, nous n'avons plus de Salon du livre, plus de carnaval, et bientôt, plus de fête foraine ?... »

**M. le Maire** : « Madame Mesnard, vous citez là des faits, je n'ai rien à dire à cela. Il est vrai qu'il n'y a plus de Salon du livre, mais il faut se poser la question de savoir pourquoi ? De la même façon qu'il faut se poser la question de savoir pourquoi il n'y a plus de carnaval... La municipalité n'est pas faite pour tout faire, surtout quand monsieur Bouron nous dit de faire attention aux marges de manœuvre qui sont quasiment nulles !... Nous ne pouvons pas tout faire. Certaines choses peuvent être entreprises par d'autres. Si ce n'est pas le cas, il n'y a aucune raison pour que la municipalité s'engage à leur place.

Nous allons donc mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a six abstentions. Merci ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**M. le Maire** : « Je voudrais revenir sur l'évolution de ce que nous allons entreprendre concernant le boulevard Lair pour vous informer que nous aurons l'occasion d'afficher en mairie les plans, de façon à ce que chacun puisse prendre connaissance plus concrètement des différents projets ».

**M. Castagnet** : « Et pour répondre aux propos de monsieur Chauvreau, nous allons essayer de faire une enquête informelle d'information. Nous allons donc afficher les plans dans le hall d'entrée de la mairie et mettre à disposition des Angériens un cahier de doléances sur lequel tous les riverains pourront porter leurs observations. Nous irons également à leur rencontre afin d'étudier les problèmes de chacun »

**M. le Maire** : « Nous passons à une convention avec ERDF ».

**CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF  
POUR PASSAGE SUR DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE  
(CHEMIN RURAL CHAMP OLIVIER)**

**Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**

Afin d'améliorer l'alimentation en énergie électrique de la commune de Saint-Jean-d'Angély, ERDF envisage de procéder au renforcement d'une ligne électrique basse tension au village de Moulinveau. Ces travaux consisteront à supprimer la ligne basse tension surplombant les terres agricoles et à créer une ligne souterraine longeant la RD 939 route de Moulinveau, la rue du Champ Olivier et la rue Anne-Marie Dubreuil.

Pour ce faire, ERDF doit implanter un poteau sur une emprise d'environ 1,80 m<sup>2</sup> sur le chemin rural en prolongement de la rue du Champ Olivier.

Aussi est-il nécessaire avant d'engager ces travaux, de conclure une convention de servitude avec le concessionnaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**M. Castagnet** : « Comme vous le savez, Moulinveau connaît quelques problèmes d'alimentation électrique. Nous allons établir une convention de servitude de passage avec ERDF, qui va changer le transformateur et implanter un ou deux poteaux. Aussi est-il nécessaire, avant d'engager les travaux, de conclure cette convention avec le concessionnaire. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention ci-jointe ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

**M. le Maire** : « Les délibérations que nous vous avons proposées ont été évoquées. Je vous propose maintenant de passer aux questions orales qui nous ont été transmises par écrit, dans les délais. Qui veut poser les questions ? Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « La première question est plus d'ordre technique. Pour quelle raison y a-t-il eu un problème avec l'eau potable sur la ville de Saint-Jean d'Angély la semaine dernière, car de nombreux Angériens ont vu couler une eau de couleur jaunâtre de leur robinet et se sont inquiétés de la qualité de leur eau ? »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. le Maire** : « Monsieur Castagnet ? »

**M. Castagnet** : « Nous avons fait procéder à une petite étude afin d'expliquer le déroulement de l'opération. Vous savez que c'est le Syndicat qui fournit l'eau qui est distribuée par la SAUR. Le vendredi 23 mars 2012, une entreprise a rompu une canalisation au niveau du refoulement de Juicq. Le même jour, le Syndicat des eaux a effectué la réparation qui s'imposait. Mais, lors de la remise en service des pompes de reprise, une survitresse a été créée dans les tuyaux, et a décollé le bio-film du refoulement, c'est-à-dire cette pellicule qui se trouve à l'intérieur des canalisations, donc déjà dans l'eau. Cela a perturbé le réservoir d'Asnières-la-Giraud et, en cascade, les réservoirs de Saint-Jean d'Angély. La faute réside dans le fait que le RESE, le Syndicat, n'a pas averti la SAUR après avoir procédé à la réparation. La SAUR a donc été informée, comme moi-même, de la présence de cette eau colorée le samedi en fin d'après-midi, vers 17h30, par des clients inquiets. Les agents d'astreinte de la SAUR ont alors réalisé un état des lieux et mis en œuvre un plan d'action pour purger les réseaux, tout en vidangeant les réservoirs. Il n'y avait pas d'autre solution. L'impact sur une partie des clients a duré jusqu'au dimanche après-midi, sans affecter le caractère potable de l'eau. Suite à cet incident, et afin d'éliminer les risques de dégradation de la qualité de l'eau, la SAUR a planifié et réalisé un nettoyage des réservoirs de 1 500 m<sup>3</sup> dès lundi, et procède actuellement au nettoyage et vidange de celui qui fait 2 500 m<sup>3</sup>. La SAUR réalisera encore quelques purges sur les écarts du réseau de distribution. Environ 5 000 m<sup>3</sup> d'eau ont tout de même été perdus à l'occasion de cet incident. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos échanges avec le RESE et la SAUR. Je vous rappelle également que j'ai moi-même informé tous les conseillers municipaux, majorité et opposition confondues, le dimanche 25 mars à 10h48, dès que j'ai eu connaissance du problème, afin que chacun serve éventuellement de relais avec ses voisins. L'eau est potable, il n'y a pas de problème ».

**Mme Mesnard** : « J'ai eu une coupure d'eau dans la nuit de mercredi à jeudi, sans être préalablement prévenue. Certaines personnes utilisent des appareils ménagers, types lave-vaisselle ou lave-linge, la nuit, et il est dommage qu'elles ne soient pas prévenues lorsque surviennent de telles coupures ».

**M. Castagnet** : « Il s'agit en réalité d'un incident de chantier ».

**M. le Maire** : « Cela n'a rien à voir avec ce dont nous venons de parler ».

**M. Castagnet** : « Non, c'est tout à fait différent. Vous savez que des travaux ont lieu actuellement dans les rues du Minage et Audouin-Dubreuil pour changer des canalisations. A l'occasion de ces travaux, une vanne a été abîmée alors que l'on procédait à son remplacement. Afin de la réparer, et pour ne pas gêner les usagers dans la journée, il a été décidé d'interrompre la fourniture d'eau la nuit, c'est pourquoi cette coupure est intervenue entre minuit et 3h00 du matin ».

**Mme Mesnard** : « Oui, mais il aurait du être possible d'en informer les usagers ».

**M. Castagnet** : « Cette coupure a eu lieu la nuit pour essayer de gêner le moins possible les gens ».

**Mme Mesnard** : « C'est très bien, mais nous aurions pu être prévenus ».

**M. Castagnet** : « Il s'agissait d'une coupure, il y avait là un caractère d'urgence... »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. le Maire** : « Je voudrais donner la parole à monsieur Caillaud, puis à madame Toucas-Bouteau »

**M. Caillaud** : « Nous avons été prévenus vers 19h00. C'est effectivement une question qui mérite d'être posée : comment relayer le plus rapidement et le plus efficacement possible ce genre d'information lorsque nous en avons connaissance. Ce jour là, à 19h00, il est vrai que nous étions un peu pris de court. Nous n'avons pas pu utiliser les panneaux lumineux, par exemple ».

**M. le Maire** : « L'incident est effectivement survenu le week-end. Madame Toucas-Bouteau ? »

**Mme Toucas-Bouteau** : « Je voudrais juste revenir sur cet incident du week-end. Nous avons effectivement reçu un mail de monsieur Castagnet en fin de matinée. Mais à ce même moment, la SAUR indiquait aux usagers qui l'appelaient qu'il ne fallait surtout pas boire cette eau. L'eau était-elle donc potable, consommable ?... De la même façon, le lycée, a découvert cette eau jaune le lundi matin. On lui a alors recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle ne soit plus jaune. Ainsi, 30 m<sup>3</sup> à 40 m<sup>3</sup> d'eau ont été perdus, ce qui est quand même assez désolant ».

**M. Castagnet** : « Ce que vous dites est erroné. J'ai là un écrit de la SAUR, que je peux vous montrer, qui assure que l'eau est potable. Nous en avons tous bu, autour de cette table, et je ne pense pas que nous soyons malades ».

**M. le Maire** : « J'admets qu'il est assez désagréable de boire de l'eau qui donne l'impression d'être jaunâtre ».

**Mme Toucas-Bouteau** : « Il existe des empoisonnements qui ne rendent pas malade tout de suite, mais qui empoisonnent quand même... »

**M. Chauvreau** : « J'espère que ce n'est pas la raison pour laquelle monsieur Martineaud et madame Perry ne sont pas là ce soir ... »

**M. le Maire** : « Non, je ne le pense pas. Peut-on passer à la deuxième question ? »

**Mme Mesnard** : « Oui. Pour quelle raison, après le Centre social, la Ville s'acharne t'elle maintenant contre le Comité des fêtes, qui se voit expulsé de ses locaux ou sont entreposés les tivolis utilisés par de nombreuses associations angériennes, et qui se voit refuser la possibilité d'utiliser le Plan d'eau pour sa brocante annuelle les 8 et 9 septembre prochains alors même qu'il avait reçu une autorisation écrite officielle de la mairie ? »

**M. le Maire** : « Merci. Monsieur Caillaud va vous répondre ».

**M. Caillaud** : « En ce qui concerne les tivolis, ils n'étaient pas stockés dans les locaux de la Ville, mais dans deux garages qui sont situés vers la place du marché. Au sujet de la réservation du Plan d'eau, nous avons reçu une lettre du Comité des fêtes en mai 2011 concernant l'organisation de la brocante, à laquelle nous avons effectivement répondu positivement ».

**M. le Maire** : « Nous avons reçu ce courrier en mai 2011, pour la manifestation prévue en septembre 2012 ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. Caillaud** : « Tout à fait. Nous avons eu ensuite connaissance de manifestations importantes qui pouvaient également se tenir au Plan d'eau, sur l'aire du quai de Bernouët. Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> édition de la Foire aux produits de l'agriculture biologique et de la 4<sup>ème</sup> édition du Salon du développement durable. Nous sommes alors intervenus auprès du Comité des fêtes en leur indiquant qu'une autre manifestation était prévue le même jour que la leur, au même endroit, et leur avons offert la possibilité d'utiliser l'espace de loisirs Victor Hugo, la partie basse de la Fondation Robert, le champ de foire, ou encore, éventuellement, le site de Beaufief. Il a donc ainsi été proposé au Comité des fêtes des solutions de secours. Je voudrais d'ailleurs signaler qu'une brocante privée a lieu une fois par mois sur le champ de foire, et est relativement bien fréquentée.

En ce qui concerne les autres points que vous avez soulevés, nous mettons fin, en quelque sorte, à une situation qui ne correspond plus aux besoins actuels. En effet, cette association, qui occupe gracieusement des locaux de la Ville, développe actuellement une activité de location payante de matériel auprès des particuliers et auprès d'autres associations. L'activité du Comité des fêtes ne relève donc plus de l'intérêt général de la Ville qui était initialement prévu dans ses statuts, puisqu'il était indiqué « l'organisation de fêtes populaires et culturelles, de salons et expositions ». Aujourd'hui, cette association loue du matériel, mais ne dispense plus beaucoup d'activités entrant dans le cadre que je viens d'énumérer. Voilà pourquoi nous avons été amenés à demander au Comité des fêtes de quitter le local qu'il occupait, où était entreposé du matériel peu important ».

**Mme Mesnard** : « Le Comité des fêtes organisait un certain nombre d'animations, dont celles du 14 juillet. L'une des premières mesures que vous avez prises a été de sortir le Comité des fêtes de l'organisation du 14 juillet. Il s'agit donc là d'une animation dont il ne peut plus s'occuper. Bien qu'ayant effectivement obtenu cette autorisation concernant la brocante des 8 et 9 septembre, vous lui proposez d'autres lieux, alors que cette manifestation s'est toujours déroulée sur le Plan d'eau. Cette brocante rencontre d'ailleurs à chaque fois un très grand succès. En ce qui concerne son expulsion, vous omettez de dire que le Comité des Fêtes a été expulsé deux fois. Vous avez en effet déjà expulsé l'association d'un premier local, l'obligeant à louer des garages pour commencer à entreposer du matériel. Là, vous expulsez le Comité des fêtes de son deuxième local, et je peux vous dire que vous le mettez dans la plus grande difficulté. Encore une fois, c'est une association qui va mourir, puisque, manifestement, tout est fait pour. La vie d'une association connaît des hauts et des bas. Dans tous les cas, je peux vous dire que de nombreuses associations angériennes utilisaient leurs tivolis, qui étaient en très bon état et se révélaient très pratiques. Je trouve donc dommage qu'une association de plus soit mise en difficulté alors qu'elle avait toute sa place dans la ville ».

**M. Caillaud** : « Dès lors que le Comité des fêtes loue son matériel à des particuliers ou associations, il ne s'agit plus d'une activité d'organisation ou d'aide à une organisation de fête populaire. Cela rentre dans un autre cadre. Par ailleurs, certaines manifestations organisées par le Comité des fêtes n'existent plus. Il faut peut-être aussi se poser la question de savoir pourquoi : elles n'étaient peut-être plus à la mode, il y avait moins de public... »

**Mme Mesnard** : « Vous les avez sortis de la fête du 14 juillet ! »

**M. le Maire** : « Attendez, le 14 juillet est toujours célébré ».

**M. Castagnet** : « Le Comité des fêtes participait au 14 juillet... »



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

**M. Caillaud** : « En ce qui concerne cette célébration, la Ville a effectivement repris à son compte l'animation de la fête du 14 juillet. Là, c'est notre problème ».

**Mme Ducournau** : « Je voudrais simplement dire que le Comité des fêtes a bien assumé l'animation des fêtes du 14 juillet du temps de monsieur Picot. A la suite de son décès, personne n'a assuré le relais. C'est la raison pour laquelle la Ville s'est substituée à cette association ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Je voudrais poser une question à madame Mesnard ? Savez-vous combien de membres compte le Comité des fêtes ? »

**Mme Mesnard** : « Il y a une quinzaine d'adhérents. Et pour avoir, dans le cadre associatif, fait appel à leurs services, je peux vous dire qu'ils nous ont toujours aidés à monter et démonter les tivolis. Ils assumaient cette prestation. Je trouve normal qu'une association puisse amortir son matériel, le remplacer et dédommager les frais de transport et d'usure de ses véhicules. Les membres du Comité des fêtes ont toujours rendu beaucoup de services. Pendant des années, j'ai participé, à côté de cette association, à l'animation du 14 juillet, puisque nous avons mis en place les jeux des 100 culottes... Je crois que le succès du 14 juillet à Saint-Jean-d'Angély doit beaucoup au Comité des fêtes. Comme je vous l'ai indiqué, une association connaît effectivement des hauts et des bas. Cette association a une présidente qui est très active... »

**M. le Maire** : « Qui n'est pas angérienne... »

**Mme Mesnard** : « Qui est angérienne, mais qui n'habite pas à Saint-Jean-d'Angély. Elle est membre de cette association depuis des années. Elle n'est effectivement plus sur la ville de Saint-Jean-d'Angély, pour raisons professionnelles. Je rappelle que le Comité des fêtes assurait également des animations d'été gratuites sur le Plan d'eau. Voilà donc une association de plus qui est étranglée et qui n'aura plus aucune activité ».

**M. le Maire** : « Merci. Monsieur Raillard, vous voulez dire un mot ? »

**M. Raillard** : « Je voudrais juste poser une question. Le Comité des fêtes a une buvette. Cette buvette génère des recettes. Avez-vous consulté les comptes ? Nous le leur avons demandé à plusieurs reprises, sans succès. En qualité de municipalité mettant à disposition gracieuse des locaux, dans le cadre d'une convention, nous n'avons jamais obtenu aucune comptabilité de la part de cette association ».

**Mme Mesnard** : « Il y a peut-être un aspect qui manque, qui s'appelle la confiance... »

**M. le Maire** : « Cela est absolument clair, il n'y a aucune confiance ! »

**M. Raillard** : « Je ne suis pas délégué à la confiance, je suis délégué aux finances... »

**M. le Maire** : « Quelque chose manque, vous avez raison, Madame Mesnard. Depuis le décès de monsieur Picot, il n'y a plus aucune confiance ».

**Mme Mesnard** : « Moi, j'ai les comptes détaillés ».

**M. le Maire** : « Dans ce cas, continuez à les aider. Je voudrais également demander qui, à la Ville, a commencé à acheter du matériel ? Ce n'est pas nous qui avons commencé à acheter du matériel ? A partir du moment où nous possédions du matériel que nous mettions à la disposition

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

des associations, nous étions en situation de concurrence avec une autre association qui, elle, faisait payer son matériel et ses chalets. Je ne vois donc pas vraiment pourquoi la Ville ... »

**Mme Mesnard** : « Ecoutez, nous sommes angériens depuis suffisamment longtemps, et nous connaissons suffisamment le fonctionnement des associations, pour affirmer que ce que vous dites est totalement inexact. Pour avoir eu recours aux services du Comité des fêtes à de nombreuses reprises, je peux vous affirmer qu'il n'y avait pas de concurrence ».

**M. le Maire** : « La meilleure preuve en est qu'aujourd'hui, on se passe très bien du Comité des fêtes et de son matériel. Qu'est ce que cela veut dire ? »

**Mme Mesnard** : « Oui, les choses sont claires, on se passe bien du Comité des fêtes, et c'est une association de plus qui disparaît ».

**M. le Maire** : « Nous nous passons parfaitement d'un Comité des fêtes qui est une association qui vend ses services, ce qui est tout de même assez différent de l'action des associations traditionnelles. Monsieur Bouron ? »

**M. Bouron** : « Je voudrais dire que vous, municipalité, donnez l'impression de ne supporter aucun écran entre vous-même et la population. S'il y a un écran, le Comité des fêtes en l'occurrence, il faut le supprimer ! S'il y a un Centre social, il faut le supprimer parce que vous gérez le CCAS... C'est l'impression que vous donnez. Je ne vois pas pourquoi vous ne faites pas confiance ».

**M. le Maire** : « C'est une mauvaise impression ».

**M. Bouron** : « Je ne sais pas, mais je peux vous dire qu'elle existe ».

**M. le Maire** : « C'est une mauvaise impression. Simplement, pour qu'il y ait création de confiance, il faut être transparent. Et, franchement, le Comité des fêtes est le contraire de la transparence. Tant que nous n'aurons pas obtenu les éléments qui permettent de créer cette confiance, elle n'existe pas. A la différence de certains, à partir du moment où l'on ne comprend pas, il n'y a aucune raison de subventionner. Nous allons arrêter là. Je pense que nous nous sommes suffisamment bien expliqués sur ce sujet. Y a-t-il une autre question ? ».

**Mme Mesnard** : « Oui, j'en arrive à la troisième question. Contrairement à vos engagements pris, notamment dans la presse, à la suite de la fermeture du Centre social causée, je le rappelle, par la suppression des subventions municipales, pour quelle raison le CCAS a-t-il fait savoir qu'il n'était pas en mesure de répondre aux demandes des anciens adhérents, et pour quelle raison n'avez-vous pas répondu favorablement à la demande de rendez-vous des anciens administrateurs du Centre social afin de voir quelles solutions vous leur proposiez pour assurer les activités familiales et la prise en charge des enfants qui fréquentaient le centre de loisirs du Centre social? »

**M. le Maire** : « Merci Madame Mesnard. Madame Salade va vous répondre ».

**Mme Salade** : « Madame Mesnard, je me permets de répondre point par point. Vous avez dit que c'est la suppression des subventions municipales qui a fait disparaître le Centre social... Il a quand même fallu que soient aussi supprimées les subventions de la CDC, du Conseil général et de la CAF. Nous ne sommes donc pas les seuls incriminés. De plus, nous avons continué à les

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2012

maintenir dans les locaux. Vous laissez ensuite supposer que le CCAS ne tient pas ses engagements. Le CCAS ne peut pas entreprendre des actions d'animation comme le faisait le Centre socioculturel, le CCAS est dans l'action sociale. Ceci étant, le lendemain de la fermeture par décision de justice, qui n'avait rien à voir avec nous, nous avons immédiatement reçu au CCAS des gens qui ont simplement traversé la rue, sans aucun rendez-vous. Je les ai reçus avec la directrice du CCAS. Nous leur avons demandé quels étaient leurs préoccupations les plus immédiates. Nous leur avons expliqué que l'on allait tenter d'alerter des associations pour voir si des animations pourraient remplacer, mais pas à l'identique, ce que faisait le Centre socioculturel. Nous avons déjà contacté des associations dans ce sens. J'ai parlé au Conseil général, j'ai parlé à la CDC. Tout le monde a la volonté de travailler pour voir ce que l'on peut faire ensemble, non pas pour ressusciter le Centre social, mais pour répondre aux besoins des personnes qui en étaient les bénéficiaires, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Quant aux rencontres que vous évoquez, monsieur le Maire, à sa demande, car ce n'est pas elle qui avait demandé à venir, a reçu madame Deschamps. Elle s'est expliquée. Je continue à l'avoir au téléphone quand cela s'avère nécessaire. Tout à l'heure, lorsque mon téléphone a sonné en début de Conseil, il s'agissait de madame Corinne Imbert, à qui j'avais laissé un message, qui me confirmait l'organisation d'une réunion au Conseil général demain matin, afin de débattre notamment d'une aide possible pour répondre aux besoins qui ne sont plus remplis par le Centre social ».

**M. le Maire** : « Merci. Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « Pour avoir suivi au titre de l'Enfance-jeunesse, au cours de deux mandats, le Centre social, je sais d'expérience que l'absence de soutien de la Commune au Centre social fait tomber ipso-facto les cofinancements du Conseil général et de la CAF. Donc, c'est bien la suppression de la subvention municipale qui a effectivement signé la mort du Centre social, les autres cofinancements étant tombés de fait. Vous l'avez dit vous-même, Madame Salade, le CCAS ne peut pas organiser des animations comme le Centre social. Pourquoi le maire, dans son interview, a-t'il dit le contraire ? Par ailleurs, vous dites avoir des contacts avec des associations. Je suis heureuse que madame Imbert, vice-présidente du Conseil général en charge des affaires sociales, vous téléphone. Néanmoins, concrètement, aujourd'hui, il n'y a absolument aucune activité de remplacement mise en place, notamment pour les 35 enfants du centre de loisirs du Centre social qui, faute d'un ramassage adapté mis en place immédiatement, ne fréquentent pas le Centre de loisirs de Beaufief. Je rappelle, car je connais également bien l'activité du Centre de loisirs de Beaufief, que l'été, ce dernier est toujours plein. Il ne pourra donc pas accepter d'enfants supplémentaires car sa capacité d'accueil est déjà à 100% de remplissage. Voilà donc la situation aujourd'hui. Effectivement, il est bien difficile de trouver d'autres opérateurs pour réaliser les activités et animations qu'organisait le Centre social, et nous le regrettons profondément ».

**Mme Salade** : « Je me permets de vous répondre. Je comprends que vous regrettiez la disparition du Centre social. Moi, je pense qu'il nous faudra sans doute, à un moment ou à un autre, recréer une telle structure. Ce n'est pas l'idée d'un Centre social qui ne nous convenait pas, mais ce Centre social, avec son organisation, ce qui n'est pas tout à fait la même chose ».

**M. le Maire** : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous remercie de votre patience, et je déclare la réunion close ».